

ENQUÊTES SUR LES VIOLENCES URBAINES

COMPRENDRE LES ÉMEUTES DE NOVEMBRE 2005 L'exemple de Saint-Denis

RAPPORT FINAL

Michel KOKOREFF (université Paris 5-CESAMES)

Pierre BARRON (université de Nantes)

Odile STEINAUER (CEMS-EHESS)

Sommaire

Introduction	1
I - QUE S'EST-IL RÉELLEMENT PASSÉ ?	3
1. Une situation sociale difficile en Seine-Saint-Denis	3
2. Une ville-mosaïque traversée par des effets de dualisation	4
3. Une géographie surprenante des émeutes	6
4. Une chronologie resserrée	7
5. Des conflits d'évaluation de la portée des émeutes et de leur intensité	7
II - LE REGARD DE LA JEUNESSE DES CITÉS SUR LES ÉMEUTES	8
1. Les jeunes rencontrés	8
1.1. <i>Une situation sociale fortement dégradée</i>	9
1.2. <i>Identité et solidarité autour du quartier</i>	9
1.3. <i>Des expériences «douloureuses »avec la police</i>	10
2. Le discrédit des « grands »	12
3. La disponibilité des « petits »	12
4. Pendre part aux émeutes	15
4.1. <i>L'identification aux victimes</i>	16
4.2. <i>Faire partie du quartier</i>	16
4.3. <i>Négocier sa place</i>	17
4.4. <i>Régler des comptes</i>	17
4.5. <i>La disqualification du politique</i>	18
III - LA GESTION POLICIÈRE DES VIOLENCES URBAINES	19
1. La dynamique protestataire vue par les gradés	19
2. Le dispositif policier de gestion de crise : centralisé, décentralisé, innovant et producteur de réassurance	21
2.1. <i>La chaîne de commandement</i>	21
2.2. <i>Les interventions policières à Saint-Denis</i>	21
3. Sécurité publique, maintien de l'ordre et violences urbaines	23
3.1. <i>« Sécurité publique et ordre public, c'est pareil en Seine-Saint-Denis »</i>	24
3.2. <i>Les effets locaux de réassurance sur les effectifs</i>	24
4. Déontologie et professionnalisation	25
IV - MÉDIATIONS ET PACIFICATION DES ACTEURS LOCAUX	28
1. Désamorcer le face à face jeunes-police	29
1.1. <i>Une mobilisation mi-spontanée, mi-pilotée,</i> <i>qui reflète l'intégration de la municipalité</i>	29
1.2. <i>« Casques bleus », pare-feux et interlocuteurs</i>	31
2. Renouer le dialogue	33
2.1. <i>L'organisation municipale de débats avec les jeunes des quartiers</i>	33
2.2. <i>Crise politique et effervescence militante</i>	35

2.3. Des formes de participation différenciées.....	36
3. « La police », « les jeunes » et le « quartier »	37
3.1. L'objet de la dispute : ordre public et paix sociale.....	39
3.2. L'impasse institutionnelle ?.....	41
3.3. Les « figures remarquables » du quartier.....	42
Conclusion.....	45
Annexe 1 : Présentation de l'enquête et méthodologie.....	47
Annexe 2 : Éléments cartographiques.....	49

Introduction

Le 27 octobre 2005, Zyed Benna et Bouna Traoré, âgés de 17 et 15 ans, cherchant à échapper à un contrôle de police, trouvaient la mort après s'être réfugiés dans un transformateur EDF à Clichy-sous-Bois. Après plusieurs nuits d'émeutes provoquées par ce drame, une grenade lacrymogène parvenait à l'intérieur d'une mosquée, le dimanche 30 octobre au soir, dans cette même commune. Ces deux événements, rapprochés dans l'espace et dans le temps, ont suscité de vives réactions qui ont elles-mêmes contribué à enclencher une dynamique émeutière. C'est alors que, très vite, les émeutes se sont diffusées dans cette partie Est du département de Seine-Saint-Denis, touchant notamment les communes de Sevran, Bondy, Aulnay-sous-Bois, avant de s'étendre, au cours de la semaine, à de nombreuses communes et zones urbaines sensibles du « 93 » et des départements limitrophes puis de gagner, lors de la deuxième semaine, l'ensemble du territoire pour toucher près de 300 communes, jusqu'à se diffuser – fait remarquable – en milieu rural. Inédite par son ampleur, sa durée et son échelle, cette vague d'émeutes engendrera des dégâts matériels considérables chiffrés à près de 250 millions d'euros. Pendant près de trois semaines, c'est l'ensemble de la société française qui vécut – par écrans interposés ou voie de presse – au rythme des bilans de voitures incendiées et des bâtiments publics et privés dégradés, offrant, hors de l'hexagone, l'image irréaliste d'un pays « au bord de la guerre civile ». Telle a été, par-delà les événements déclencheurs, la singularité de *l'avènement* : constituer un phénomène national et non plus seulement localisé, comme cela avait été le cas depuis l'apparition des premières émeutes urbaines au tournant des années 1980. Comment rendre compte d'une telle diffusion ? Quelles sont les causes de ces violences ? Comment en interpréter les logiques et les mécanismes spécifiques ? Telles sont les questions qui demeurent, un an après les faits, en dépit de la profusion des commentaires et explications qui se sont efforcés de donner sens à ces événements à partir d'interprétations bien souvent pré-constituées¹.

Plusieurs lectures sociologiques de ces événements sont bien évidemment possibles, lesquelles s'inscrivent dans diverses causes (lointaines ou profondes, circonstanciées, immédiates), renvoyant elles-mêmes à diverses qualifications (« violences urbaines », « émeutes », « révolte populaire », etc.)². On peut notamment mettre l'accent sur *les dimensions structurelles*, en commençant par souligner les effets sociaux des processus de vulnérabilité de masse sur fond de discriminations ethniques à l'embauche. On sait, en effet, que ces processus affectent tout particulièrement les jeunes des cités issus de l'immigration (principalement maghrébine et subsaharienne). Ajoutés au climat de tensions et de provocations réciproques entre forces de l'ordre et jeunes des quartiers, ils constituent une sorte de terreau sociologique qui explique pourquoi, à un certain moment, *l'incident fait émeute*. On peut aussi mettre au jour la tension entre les « structures propices » à la coagulation de ce qui, quoique prévisible, reste un « accident »³. Mais, précisément, l'émeute possède aussi sa *logique propre*⁴. Dans ce sens, c'est d'elle dont il faut partir pour éclairer l'ordinaire de la vie sociale dans les cités dégradées, le climat de tensions qui y règne, les phénomènes qui l'alimentent plutôt que l'inverse, en considérant le point de vue (et la parole) des acteurs⁵. Mais on peut aussi mettre l'accent sur l'action publique, la structuration des politiques publiques et ses à-coups en fonction des clivages politiques, leur déclinaison au sein de configurations socio-urbaines multiples. Ainsi, force est de constater que, au cours de ces dernières années, on a assisté à un désengagement de l'État dans certains domaines (par exemple, les

¹ Il est un fait que ces émeutes de novembre ont suscité une intense mobilisation interprétative, qui mérite d'être soulignée. Cette production discursive a oscillé entre prises de position, essai documenté et esquisse d'analyse à partir des données disponibles, sans qu'aucune enquête n'ait été réalisée au cœur des émeutes.

² Sur la pluralité des lectures sociologiques, voir le débat « Émeutes urbaines : comparaisons internationales », *Déviance et société* vol. 30, n° 4, 2006, coordonné par Dominique Duprez et Michel Kokoreff (à paraître en décembre 2006).

³ Lagrange H., « La structure et l'accident », in Lagrange H. et Oberti M. (dir.) (2006), *Émeutes urbaines et protestation. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences-Po.

⁴ Comme le montre Lapeyronnie D., « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et société*, *op. cit.*

⁵ Outre l'article de Didier Lapeyronnie, voir Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.) (2006), *Quand les banlieues brûlent...*, Paris, La Découverte ; voir aussi Kokoreff M., « Comprendre le sens des émeutes de l'automne 2005 », *Regards sur l'actualité* n° 319, La Documentation française, mars 2006, ainsi que « Les émeutiers de l'injustice », *Mouvements* n° 44, mars-avril 2006.

emplois-jeunes ou la réduction des subventions aux associations) qui a pu contribuer à déstabiliser les quartiers, en particulier dans le département de Seine-Saint-Denis.

Notre enquête a une ambition plus modeste que de proposer une interprétation générale des émeutes dans la France des banlieues. En effet, dans la profusion des commentaires et des interprétations qui ont accompagné et prolongé ces événements, on ne s'est peut-être pas assez intéressé, faute de recul et de données d'enquête, à *la morphologie des émeutes*. On s'est empressé d'en proposer une analyse causale. Du coup, on est passé un peu vite sur leurs dimensions locales et territoriales, partant du principe – implicite ou pas – que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Or, à y regarder de près, bien des spécificités apparaissent : la nature des troubles, leur intensité, la chronologie des événements au plan local rapportée à la chronologie établie à l'échelle nationale, les caractéristiques des émeutiers ou « fauteurs de troubles » et celles des groupes qui se sont efforcés de faire médiation mais, aussi, les effets de contexte ou de territoire, la part des enjeux et des contentieux locaux. En clair, il ne s'est pas passé partout les mêmes choses, ni avec la même intensité ni avec la même durée. De même, les processus d'implication des acteurs, leurs logiques d'action, leur compréhension des phénomènes sociaux et des tensions « objectives » ont pris des formes et des contenus différenciés selon les territoires considérés. Tel est l'enjeu de cette monographie qui relève d'une approche locale tout en s'informant d'un tableau général de la situation, en particulier dans les zones urbaines sensibles.

On ne peut dissimuler que cette enquête partait aussi d'une commande. La question de départ posée initialement était la suivante : comment expliquer que les quartiers dits « sensibles » aient été affectés différemment par les violences urbaines ? Avec cette idée qu'une comparaison entre des sites à « basse intensité » et des sites à « haute intensité » permettrait d'y répondre. Nous avons proposé comme terrain la commune de Saint-Denis, de sorte que la question devenait celle-ci : pourquoi la commune de Saint-Denis a-t-elle connu peu d'incidents, en comparaison avec certains quartiers d'Aulnay-sous-Bois (choisi comme autre site) plus durement touchés ?

Avant même de commencer l'enquête, trois éléments de réponse pouvaient être formulés :

- la nature du dispositif policier mis en place,
- la réactivité des élus et des acteurs de terrain à partir d'initiatives antérieures aux événements de décembre 2005,
- les mécanismes de régulation interne aux cités conduisant à éviter tout désordre synonyme d'une présence durable des forces de l'ordre.

Or, il est apparu, au fil de l'enquête, que la réalité était pour le moins plus complexe. Tout d'abord, parce que la hiérarchie policière elle-même n'est pas totalement persuadée par l'efficacité des logiques d'intervention. Ensuite, parce que les formes de médiation tentées par les élus et relayées par les fonctionnaires territoriaux et certains habitants ont leurs limites face aux violences juvéniles, à la « rage » qui anime certaines fractions de la jeunesse des cités populaires mais aussi à leur rejet de toute forme de mobilisation collective « classique ». Enfin, parce que le rôle des trafiquants dans l'ordre social des cités, sans être sous-estimé, ne doit pas être surestimé, au risque de relever davantage de la croyance – objet d'ailleurs parfaitement digne d'un point de vue sociologique – que des faits avérés.

Par ailleurs, il est ressorti de l'enquête sur Saint-Denis trois autres aspects. En premier lieu, dire qu'il ne s'est rien passé à Saint-Denis constitue une étrange affirmation au regard tant des incidents enregistrés que de leur perception par certains acteurs qui conduisent à infirmer ce constat. En deuxième lieu, les différents acteurs semblent avoir une vision des choses ou une interprétation d'autant plus tranchée et opposée que ces événements semblaient sans porte-voix ni revendications explicites. Troisièmement, on ne peut pas saisir ce phénomène sans prendre en compte les effets de contexte : une émeute dans une ville assez calme passera pour un moment d'agitation dans un quartier « chaud » ; dans ce cas, le fait que des policiers viennent, cernent le quartier et repartent quelques heures après sera moins perçu comme une émeute que comme un gros accrochage avec la police.

De sorte qu'il nous fallait commencer par établir un diagnostic sans occulter les modes de représentation et les logiques d'action en jeu dans la qualification des incidents de novembre 2005. Ce qui revient à définir les émeutes non pas seulement comme un « symptôme » ou le « signe » d'autre chose mais comme une *coproduction collective* mettant au jour des rapports sociaux qui donnent sens à ce qui s'est passé et, par là, dépassent largement la séquence des événements de novembre.

Partant de là, notre enquête sur la commune de Saint-Denis a consisté tout d'abord à nous familiariser avec le terrain (voir la présentation détaillée de l'enquête en annexe). On s'est efforcé de prendre la mesure d'une ville en pleine mutation sociologique et de saisir des effets de contexte permettant de mieux décrire et comprendre ce qui s'est réellement passé l'an dernier (*Première partie : Que s'est-il réellement passé ?*). Puis, à partir de la campagne d'entretiens réalisés auprès des différents acteurs en jeu (élus, responsables policiers, diverses catégories d'acteurs locaux et de jeunes), nous avons cherché non seulement à mettre en relief les représentations et les conduites des uns et des autres, à partir d'une analyse du discours, mais aussi à saisir la dynamique de leurs rapports dont les tensions, conflits, violences observés sur le terrain sont en partie le produit. Dans cette perspective, il nous a semblé nécessaire de remettre au centre de l'analyse la place des jeunes (*Deuxième partie : Le regard de la jeunesse des cités sur les émeutes*), avant de considérer les logiques d'intervention de la police (*Troisième partie : La gestion policière des violences urbaines*) et les mécanismes de mobilisation citoyenne de ces acteurs locaux, habitants et militants qui ont cherché à faire tampon et renouer le dialogue avec les émeutiers (*Quatrième partie : Médiations et pacification des acteurs locaux*). On suggérera, au terme de cette présentation, une interprétation sociologique de l'émeute de novembre 2005 en tant qu'elle est le produit d'une triple crise, sociale, politique et institutionnelle susceptible d'intégrer ces trois logiques d'action.

I - QUE S'EST-IL RÉELLEMENT PASSÉ ?

Avant de décrire et comprendre ce qui s'est réellement passé à Saint-Denis, il est nécessaire de prendre la mesure du contexte local, tant à l'échelle départementale que communale et infra-communale. En effet, une situation sociale de prospérité relative de la commune, eu égard aux communes environnantes et au regard de son histoire récente, contraste avec la situation très dégradée dans laquelle vivent certains de ses habitants.

1. Une situation sociale difficile en Seine-Saint-Denis

Réputé être un département socialement sinistré, la Seine-Saint-Denis cumule de fait les difficultés. Un simple regard sur les données des recensements de 1990 et 1999, bien que déjà anciennes, le montre : la situation de la population s'est globalement dégradée lors de ces dernières années. En Seine-Saint-Denis, le nombre de chômeurs est passé de 81 000 à 94 000 de 2002 à 2005, le nombre d'allocataires du RMI, de 38 000 à 48 000. Si on considère le total des zones urbaines sensibles (ZUS) dans le département, le taux de chômage est passé de 15,3 % à 23,2 %⁶. Les villes de Clichy-sous-Bois ou de Sevran offrent, entre autres cas, des situations de vulnérabilité et de pauvreté inquiétantes. Il s'agit, certes, d'un phénomène général qui traduit de fortes inégalités territoriales. La part des chômeurs parmi les jeunes résidant dans ces quartiers s'est fortement accrue, passant de 28,5 à 38,6 %, et ce alors que la proportion de jeunes poursuivant des études a augmenté. Entre 1997 et 2001, l'amélioration de l'emploi n'a pas profité aux moins de 25 ans, peu ou pas diplômés : leur taux de chômage est resté proche de 35 à 40 %. Dans certains quartiers, le taux de chômage est bien plus élevé encore, sans compter le chômage de longue durée du père ou de la mère et d'autres situations de désoccupation sociale (préretraite, retraite, arrêt maladie...). De tout ceci résulte une expérience sociale très marquée par l'échec et le sentiment d'un destin tracé à l'avance. Cela ne peut que renforcer la sensibilité déjà forte à l'égard d'« inégalités injustes ». Mais l'on sait que le chômage n'est que la face visible de la précarité. Un bon indicateur reste la part de familles monoparentales qui a augmenté de 16,1 % entre 1990 et 1999, passant de 12 160 à 14 112.

Il y aurait beaucoup à dire sur les transformations de la morphologie sociale de ces anciennes « banlieues rouges ». Jadis dominée par les usines, la Seine-Saint-Denis ne réunissait plus, en 1999, que 18,1 % des actifs dans l'industrie et la construction. Paradoxalement, la part des ouvriers reste relativement stable (approximativement un tiers de la population active), en dépit d'une diminution de cette catégorie depuis 1990. Il en va de même de la répartition entre ouvriers spécialisés et ouvriers non spécialisés, qui reste relativement stable. Que sont devenus ces ouvriers ? On peut supposer que, là comme ailleurs, aux ouvriers d'industrie d'hier se sont substitués les employés des services d'aujourd'hui (salariés du commerce, ouvriers travaillant dans les entreprises de services, aides-soignantes, chauffeurs de bus, etc.).

Pour autant, il s'agit d'un département qui réunit des situations fort disparates, tant au plan social qu'urbain. Il suffit de se rendre dans l'Est du département, d'où sont parties les émeutes de novembre, pour s'en convaincre. Du seul point de vue de l'environnement urbain, les cités situées à la lisière de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois sont impressionnantes par la densité de l'habitat, la rareté des équipements collectifs, la dégradation des parties communes, *a fortiori*, la nuit, par la faiblesse de l'éclairage urbain.

La comparaison entre Saint-Denis et Aulnay-sous-Bois est aussi éloquent (voir tableau n° 1). Que l'on prenne la part des moins de 20 ans (31,5 % aux Floréal-Saussaie-Courtille et 32,5 % aux Francs-Moisins contre 41 % à la ZUS d'Aulnay), les ménages de six personnes ou plus (7,4 % et 8 % contre 17,9 %)⁷, les couples avec enfants sans emplois (10,5 % et 16,5 % contre 22,5 %) ou, encore, la part de personnes de référence qui sont étrangères (27,2 %

⁶ Plus d'une personne sur deux était sans emploi depuis plus d'un an ; pour une sur dix, la durée du chômage était indéterminée.

et 36 % contre 45,1 %), les écarts sont constants. Il n'y a guère que le taux de chômage des 15-24 ans et la part de cette même catégorie d'âge non diplômée où l'on atteint dans les secteurs retenus de Saint-Denis et d'Aulnay des taux comparables.

Mais, là aussi, les données brutes ne doivent pas masquer les tendances à l'œuvre et, plus précisément, cette spirale de la dégradation constatée dans les quartiers populaires⁸ (voir tableau n° 2). Le chiffre le plus marquant concerne l'augmentation du taux de chômage des 15-24 ans. À Floréal-Saussaie, il est passé de 21,8 % à 31 % et aux Francs-Moisins de 26,6 % à 36,1 %, la tendance communale se situant entre les deux.

2. Une ville-mosaïque traversée par des effets de dualisation

On estime, en 2005, la population de Saint-Denis à 95 300 habitants (projections des recensements partiels réalisés par l'INSEE⁹). La population y est jeune, à l'image du département (28 % de moins de 20 ans en 1999, près de 30 % aujourd'hui) et en rajeunissement relatif avec l'augmentation de la population, estimée à plus de 10 % sur six ans.

L'inversion de la courbe démographique, après une période de décrue entamée au début des années 1970¹⁰, est concomitante des profondes transformations qui affectent le territoire à la charnière des années 2000, que la livraison du stade de France, en 1998, symbolise et soutient. On peut considérer que la création d'une communauté d'agglomération est la traduction, au plan politique, de cette dynamique de recomposition urbaine. La libération de réserves foncières au Nord de Paris favorise de grands programmes d'immobilier de bureaux, l'installation d'activités de service et de constructions de logements (près de 2 000 en trois ans). Simultanément, le contraste est fort avec la réapparition des bidonvilles, la persistance de nombreux logements insalubres et des taux de vacance qui demeurent importants, doublement localisés dans les quartiers de logements privatifs anciens (La Plaine, République-Gare, Porte de Paris-stade de France) et dans des quartiers d'habitat social (Allende, Floréal-Saussaie-Courtille) ou mixte (Francs-Moisins-Bel-Air) ciblés par des programmes de rénovation urbaine. La ville compte quatre ZUS (dont une intercommunale), un tiers des zones retenues dans le contrat de ville (qui recouvre le territoire de Plaine Commune, à l'exception de l'Île-Saint-Denis et englobe Saint-Ouen). Outre les transformations de La Plaine, les programmes de rénovation urbaine conduits dans les quartiers d'habitat social se sont accompagnés d'une décrue démographique plus accentuée (Francs-Moisins - Bel-Air perd 20 % de sa population entre 1990 et 1999, après la destruction d'un bâtiment en 1993, Allende et Cosmonautes deux fois moins), qui contraste avec le peuplement du centre-ville (+44 % à la même période).

La commune de Saint-Denis est à bien des égards une « locomotive » du dynamisme économique qui singularise la communauté d'agglomération au sein du département. Profondément marquée par la désindustrialisation, elle reste caractérisée, comme les communes voisines, par un important tissu de très petites entreprises (qui s'amenuise mais demeure important) mais s'en distingue par de grands pôles d'emplois publics et privés (universités, hôpitaux, grandes administrations ; banque, assurance, activités culturelles et récréatives, etc.) qu'accentue le *boom* des activités de service. L'implantation de nouvelles activités ne suffit pas à résorber des taux de chômage élevés sur la ville et rien ne permet de dire que la tendance à l'allongement des distances domicile-travail, déjà observable dans la décennie 1990, se soit inversée : « les dionysiens sont de plus en plus nombreux à travailler de plus en plus loin ». En

⁷ Encore que sur des cités comme les Francs-Moisins et Bel-Air, on constate que la part des familles monoparentales avec deux et trois enfants ou plus atteint respectivement 25,5 % et 27,7 % en 1999. Dans le cas de Floréal-Saussaie, les chiffres étaient respectivement de 32 % et 20 %.

⁸ Beaud S. et Pialoux M. (2003), *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

⁹ Saint-Denis : *Chiffres-clés, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005*, INSEE, juin 2006.

¹⁰ La ville perd 10 % de sa population entre 1975 et 1999, la décennie 1990 marquant une accélération après une stabilisation dans les années 1980.

bref, l'augmentation du nombre d'emplois sur la commune (plus 37 % entre 1999 et 2004) est allée de pair avec celle du nombre d'allocataires du RMI (+18,6 % en moyenne entre 1999 et 2005, soit +39 % depuis 2002, selon une accélération comparable mais légèrement moins prononcée que dans le département). En juin 2005, un quart des allocataires a moins de trente ans ; la présence de titulaires de diplômes universitaires ¹¹ et de « Rmistes de seconde génération » sont les deux traits que soulignent les acteurs locaux.

La pauvreté, on le sait, affecte particulièrement la population étrangère, proportionnellement plus nombreuse et diversifiée à Saint-Denis (où 62 nationalités sont représentées) que dans le reste du département (26,2 % et 18,7 % respectivement en 1999). Un autre indicateur démographique concerne les ménages de plus de cinq personnes. La proportion de grandes familles, dont les moyennes communales et départementales sont comparables, clive fortement les quartiers de la ville, certains (Floréal-Saussaie-Courtille, Cosmonautes et Francs-Moisins - Bel-Air) présentant, à cet égard, un profil comparable à la moyenne des ZUS de Seine-Saint-Denis¹².

Si la situation sociale est, dans l'ensemble, moins dégradée à Saint-Denis que dans certaines communes avoisinantes, elle y est probablement plus contrastée. Sur le plan urbain comme sur le plan économique, se profilent des tendances à la dualisation qui travaillent le tissu social de la ville. Or, on peut faire l'hypothèse que cette situation de « frustration relative » joue un rôle déterminant dans la production des conduites juvéniles dans l'espace public. La localisation géographique d'une délinquance acquisitive (vols-portières sur quelques grandes artères, vols avec violence, vols à l'arrachée) et d'un « climat de tension », particulièrement évoqué dans le centre-ville, semblent en attester. L'hypothèse peut être reconduite dans l'explicitation des conduites émeutières.

Tableau n° 1
Données de cadrage sur les quartiers de Floréal-Saussaie, des Francs-Moisins - Bel-Air
et la commune de Saint-Denis

	Floréal-Saussaie (ZRU)	Les Francs-Moisins - Bel-Air (ZUS)	Commune de Saint-Denis
Population	6 390	8 603	85 994
% de moins de 20 ans	31,5	32,2	28,1
% de ménages de 6 personnes ou plus	7,4	8	4,9
% de familles monoparentales	21,9	18,2	17,4
% d'ouvriers dans la population active	40	39,8	31,7
Taux de chômage des 15-24 ans	36,1	31	30,5
% de couples avec enfants dont l'homme et la femme sont sans emploi	10,5	16,5	13,2
% de logements locatifs Hlm	88,3	62,4	46,3
% de ménages dont la personne de référence est étrangère	27,2	36,1	24,3
% de 15-24 ans en cours d'étude	62,5	59,5	62,8
% de 15-24 ans non diplômés (hors élèves et étudiants)	31,5	37,3	30,8

Source : INSEE/Délégation interministérielle à la ville, *Fiche-profil quartiers de la politique de la ville*, 1999

Tableau n° 2
Évolution de quelques indicateurs de 1990 à 1999

	Floréal-Saussaie	Les Francs-Moisins - Bel-Air	Saint-Denis
--	------------------	------------------------------	-------------

¹¹ 16 % des allocataires inscrits à l'ANPE – 28 % du total – ont un niveau de diplôme supérieur ou égal à Bac +2 et l'on peut supposer que les jeunes y contribuent.

¹² La forte corrélation de cet indicateur avec le déclenchement des émeutes de novembre 2006 a été mise en évidence par Lagrange H., *op. cit.*

	1990	1999	1990	1999	1990	1999
% d'ouvriers dans la population active	37,4	40	42,2	39,8	38,2	31,7
% d'employés	36,5	39	36,9	35,3	32,5	36,1
Taux de chômage des 15-24 ans	26,6	36,1	26,6	36,1	21,7	30,5
% de ménages dont la personne de référence est étrangère	20,9	27,2	32,4	36,1	20,8	24,3
% des 15-24 ans non diplômés	41,3	31,5	44,1	37,3	40,4	30,8

Source : INSEE/Délégation interministérielle à la ville, *Fiche-profil quartiers de la politique de la ville*, 1990 et 1999

3. Une géographie surprenante des émeutes

Si l'extension des émeutes de novembre 2005 participe de leur singularité, leur diffusion au sein du département témoigne d'une dualisation de la Seine-Saint-Denis sur un axe Est/Ouest qui mesure la distance à Paris. Le renversement de la situation respective de ces pôles est récent mais maintenant stabilisé, comme l'indique ce policier : « Ça commence souvent sur les Bosquets-Clichy-Montfermeil et ce soir-là exceptionnellement le Chêne-Pointu (peut-être aussi parce que l'un de ceux qui sont morts dans le transformateur EDF était du Chêne-Pointu), ça chemine vers le troisième district (Aulnay-sous-Bois, Sevran, Blanc-Mesnil, Tremblay, Villepinte) et, ensuite, ça commence à essaimer sur l'Ouest du département. C'est un cheminement aujourd'hui quasi classique. Alors qu'il y a dix ou quinze ans, le district de Saint-Denis, la frange Ouest du département, était bien plus dure que celle de l'Est ».

Évoquant au passage la « spéculation immobilière, qui fait qu'on exporte les problèmes vers la grande couronne », notre interlocuteur souligne un aspect plus surprenant de ce renversement. La géographie des émeutes ne recouvre pas celle de l'état 4001. « Elle ne correspond plus à la carte qu'on peut établir avec nos statistiques de délinquance. Le nombre de crimes et délits constatés est plus élevé sur l'Ouest du département que sur l'Est, c'est clair ».

À l'échelle communale, le calme de la cité des Francs-Moisins (à l'exception d'une nuit de caillassages et d'affrontements sporadiques) a surpris les acteurs institutionnels (police nationale, élus), en comparaison d'épisodes émeutiers encore récents (1999). Le même constat peut être dressé à propos du quartier de La Plaine, intégré dans une zone urbaine qui s'étend sur Aubervilliers. À l'inverse, les incidents du quartier de Saint-Rémy, cité plutôt enclavée limitrophe du centre-ville, ont surpris les acteurs intermédiaires comme les fonctionnaires de la police nationale, ainsi que l'indique ce gradé : « Sincèrement, au niveau local, nous-mêmes on était surpris que ça prenne de ce côté-là. Parce que c'était une cité qu'on connaissait, qui n'était pas sensible aux violences urbaines. C'est des petits deals, c'est des petites affaires... Bon, il y a du monde à la cité mais, jusqu'alors, on n'avait pas des problèmes de violences urbaines qui démarraient de ce niveau-là. Et puis (en novembre), ça s'est cantonné essentiellement là. C'était des caillassages de fonctionnaires de police, c'était des incendies de poubelles... ». La géographie des émeutes produit ainsi, chez les acteurs locaux, des effets de révélation (positive ou négative) et des effets de confirmation du climat tendu de certains quartiers. Par comparaison, la concentration des incidents dans le centre-ville et dans le quartier Floréal-Saussaie-Courtille alimente davantage qu'elle ne rompt les représentations sociales de l'espace urbain.

4. Une chronologie resserrée

En comparaison avec d'autres villes, la faible intensité des émeutes à Saint-Denis a été soulignée. Leur chronologie réduite à quelques nuits incite, cependant, certains acteurs à nuancer ce constat. La nuit du 3 novembre, des affrontements sporadiques éclatent aux Francs-Moisins, une épave de voiture est brûlée ; le collège de la Courtille est

visé ; sur le parking, quatre voitures sont touchées par le feu ; à Floréal, un bar-tabac est pillé. La nuit suivante, un engin incendiaire est lancé sur le parking du commissariat sans faire de dégâts. Le surlendemain, samedi 5 novembre, deux voitures brûlent dans le parking souterrain du centre commercial. Au cours du week-end, le scénario se répète dans un autre parking souterrain, toujours dans le centre, un bus de tourisme est volé, déplacé puis dégradé, un feu de véhicule bloque un carrefour à Saint-Rémy, etc.

Le bilan policier des incendies de véhicule *« commence le 4 novembre : on en avait deux, et puis ça commence à monter le 5 décembre, il y en a eu un petit peu plus, avec des interpellations qui ont été faites, et puis on continue jusqu'au 10 décembre, le dernier feu de poubelle »*. Les incidents sont diversement enregistrés par la presse, la municipalité et les services de police. Le bilan policier fait état de 92 interventions pour incendies de véhicules et 44 opérations diverses (dégradations de bien privés ou de biens publics, feux de poubelle, caillassages, découvertes d'objets ou de bouteilles incendiaires). 40 véhicules ont été des cibles directes, 52 autres (40 %) ont été incendiés par propagation. Comme nous l'expliquera la commissaire divisionnaire de Saint-Denis : *« Parmi les 44 opérations diverses : 10 commerces et sociétés qui ont été la proie des auteurs de troubles, que ce soit par des dégradations, voire des pillages ; des incendies d'Algeco ; l'hypermarché Carrefour qui a été victime d'une bombe artisanale fabriquée par un extincteur – le magasin Carrefour, en plein centre-ville, a été pendant deux ou trois nuits la cible : on a dû mettre en place un dispositif particulier de surveillance de cet établissement. Ils voulaient vraiment s'en prendre au magasin Carrefour »*. Le 9 novembre au soir, le calme semble être revenu à Saint-Denis.

Sur le plan organisationnel, le 7 novembre, le dispositif policier s'adapte *« pour durer »*. Le traitement judiciaire des violences urbaines donne lieu, sur la commune, à 28 interpellations en flagrant délit, dont 10 mineurs. 13 jeunes hommes de 18 à 28 ans sont déférés entre le 2 novembre et le 8 novembre ; trois affaires sont jugées (3 et 5 mois de prison ferme pour dégradation de biens d'autrui par un moyen dangereux pour autrui : l'incendie par cocktail Molotov d'une crêperie en centre-ville ; 3 mois avec sursis et mise à l'épreuve de 18 mois pour destruction volontaire par incendie ; placement sous contrôle judiciaire pour destruction volontaire, violences aggravées par trois circonstances : volontaires, avec arme par destination et en groupe).

5. Des conflits d'évaluation de la portée des émeutes et de leur intensité

De même que l'explication causale, l'expérience du temps linéaire de la chronologie est rétrospective. Les récits des acteurs font part de leur inquiétude, de tensions palpables et de pics alternant avec des moments calmes et une ambiance de *« couvre-feu »* de fait. Les interprétations de l'événement sont prises dans les grilles de lecture et les jeux politiques locaux et, d'une certaine manière, remarque cette interlocutrice, leur profusion fait écho au *« silence »* des émeutiers. *« Et après, il n'y a pas eu une manifestation pour dire "vous avez tué nos frères", ou quelque chose comme ça. Il n'y a rien eu de tout ça. On a rattaché à ça des revendications ; la gauche a dit : "ils veulent du boulot" ; la droite a dit : "ce sont des racailles" (...) Tout le monde se sert de ce qui s'est passé d'une façon ou d'une autre »*.

De manière analogue, l'évaluation de l'intensité des incidents est fonction des points de vue des acteurs, si l'on entend par là la double dimension d'expérience et de stratégie. Le calme relatif de Saint-Denis est perçu comme un soulagement, du côté des élus, et remplit une fonction de justification d'une politique jeunesse conséquente (40 % du budget de la ville). Côté police, on tient *« à ne pas minimiser »* les événements de Saint-Denis, ce qui permet aussi de produire un éclairage sur la situation communale. Nombre d'acteurs intermédiaires ont souligné la situation paradoxale de Saint-Denis pendant cette période d'émeutes généralisées : *« il y a eu des choses avant, il y a eu des choses après, et il n'y a rien eu pendant »*, comme le résume cet animateur en généralisant un récit portant sur un quartier précis. *« Finalement, à Saint-Denis, ça s'est presque partout passé comme ça. Le souvenir de quelques nuits épiques se mêle à celui de soirs "chauds", mais pas plus qu'un soir "chaud" dans l'année »*.

Les formes de stabilisation collective des interprétations de l'événement qui s'observent dans les groupes sociaux et les institutions, *a posteriori*, contribuent à leur structuration interne. Elles ont pour effet de les réinstaurer. Elles ne doivent pas masquer la dimension processuelle de la constitution des pratiques, leur caractère d'ajustement, né d'une évaluation des circonstances dont l'échelle est nécessairement forgée dans l'expérience propre des acteurs.

II - LE REGARD DE LA JEUNESSE DES CITÉS SUR LES ÉMEUTES

– Pourquoi ça a explosé, selon vous, au mois de novembre ?

« Il y avait une tension, depuis longtemps ; elle était là, fallait qu'elle explose un jour ou l'autre. Elle va exploser encore... »

– Tu le sentais ?

« Bien sûr, les choses qui se sont accumulées, les choses qui sont passées à la télé. Les deux jeunes qui sont morts, beaucoup les connaissent. Sarkozy qui insulte comme ça à la télé. Les provocations, quand on sort il y a les flics qui sont là, ils parlent mal, ils nous insultent pour rien, ils viennent contrôler et tout ça, ça s'accumule, ça s'accumule... ça pète ».

(Moussa¹³, 17 ans, lycéen en classe de 1^{ère})

Deux éléments marquants sont apparus au cours de notre enquête auprès des jeunes des quartiers populaires de Saint-Denis : en premier lieu, la jeunesse des acteurs de ces événements (autour de 15 à 18 ans) et leur autonomisation vis-à-vis des plus âgés et des adultes durant ces émeutes ; autre élément marquant, le poids des contentieux locaux apparaît essentiel pour comprendre ce qui a pu se passer localement.

Nous avons rencontré et interviewé des personnes résidant dans divers quartiers de Saint-Denis, mais les éléments qui sont proposés ici sont principalement issus du travail réalisé sur le quartier qui rassemble les cités Saussaie, Floréal et La Courtille, l'un des plus touchés lors des événements de novembre. « SFC », comme les personnes interviewées le nomment le plus souvent, se situe au Nord-Est de Saint-Denis. Il s'agit d'un quartier mitoyen des villes de Stains et de La Courneuve. Il compte non loin de 7 000 habitants dont près d'un tiers a moins de 20 ans. Près de 90 % de l'habitat y est collectif et 75 % des logements sont des Hlm.

1. Les jeunes rencontrés

Nous avons eu un certain nombre de difficultés à entrer en dialogue avec les jeunes habitants de Saint-Denis. Il nous a donc fallu élaborer des stratégies d'approche, qui se sont parfois révélées lentes et complexes. La difficulté était d'autant plus marquée que nous souhaitions surtout approcher les jeunes de 15 à 20 ans et que nos interlocuteurs, tant du côté de la mairie que des structures associatives, constataient eux-mêmes que c'est cette catégorie d'âge avec laquelle ils ont le plus de mal à entrer en contact.

Les entretiens eux-mêmes ont parfois été difficiles à mener, les interviewés restant souvent très prudents sur les éléments qu'ils nous livraient. Cette attitude de retenue, que l'on peut aisément comprendre, nécessite alors des entretiens longs pour que la parole se libère et que dans certains cas les personnes cessent de se présenter comme totalement extérieures aux faits. Cette parole des jeunes ayant pris part, à un titre ou à un autre, aux événements de novembre 2005 fut donc particulièrement dure à recueillir mais centrale dans la compréhension des conditions qui ont présidé au déclenchement des émeutes dans cette ville de Seine-Saint-Denis.

Une autre difficulté consistait à faire revenir les personnes interviewées sur les émeutes en elles-mêmes. Bien souvent, nous avons constaté que les repères chronologiques étaient flous et que des événements qui ont eu lieu à d'autres moments (durant le mouvement anti-CPE, par exemple) nous étaient alors racontés. Mais cette confusion

¹³ Les prénoms cités sont fictifs.

nous a permis de comprendre qu'il y avait un *continuum* d'événements violents au sein du quartier et, plus largement, sur la ville, qui rend assez difficile d'isoler novembre 2005 de son « avant » et de son « après ». Même si tous s'accordent pour dire qu'il s'agissait d'un moment paroxystique, il s'insère dans une certaine continuité.

1.1. Une situation sociale fortement dégradée

La série d'entretiens menés permet de dresser un tableau de cette jeunesse issue de quartiers populaires. Avant tout, leur situation sociale apparaît le plus souvent comme fortement dégradée. Les parents sont souvent touchés par le chômage et, dans l'ensemble, on constate un très faible niveau de revenus des familles, pour 21 % d'entre elles monoparentales. Ainsi, au sein du collège qui accueille les enfants de ces trois cités, on compte plus de 50 % de boursiers.

Pour les jeunes encore scolarisés, même si ici toute généralisation est forcément réductrice de la diversité des situations constatées, ils suivent, dans l'ensemble, une scolarité difficile, étant souvent orientés vers les filières les moins valorisées de l'institution scolaire.

Pour les plus âgés, ceux ayant quitté l'école et en âge de travailler, on constate un rapport distendu au salariat (intérim, petits boulots), dans le cadre d'emplois peu ou pas qualifiés.

1.2. Identité et solidarité autour du quartier

Dans la description de leur quotidien, les jeunes que nous avons rencontrés expliquent souvent qu'ils se déplacent peu en dehors de leurs cités et on constate chez eux une forte identification à leur quartier. « *On est de SFC, Allende ou encore DDF* » avant tout (avant même, et peut-être à la place, d'être situé dans une échelle sociale).

Cette appartenance à un quartier les protège et les contraint. Elle les protège en leur donnant un espace où ils trouvent leurs marques et, de leur point de vue, une certaine « tranquillité ». Mais leur quartier est aussi perçu comme un espace contraignant, de par la très forte interconnaissance qui fait que « tout de suite, tout se sait », de par le contrôle qui peut être exercé par les aînés ou par les garçons sur les filles.

Cette identité repose en partie sur des expériences quotidiennes qui la créent et l'entretiennent. Cette appartenance à une communauté d'expérience donne en quelque sorte des droits et des devoirs : droit d'appartenir à un groupe (aux contours souvent flous) et devoir de le défendre. Ainsi X, lycéen de 16 ans, alors que nous évoquons avec lui les altercations qu'il peut y avoir avec la police dans son quartier, nous explique : « *Vous savez qu'on est obligé de rentrer dedans ? Après le lendemain, on les revoit ; si on est pas venu les aider, c'est la honte* ».

Cette *solidarité contrainte* (dont ces jeunes peuvent tout aussi bien bénéficier que mettre en œuvre) est un des éléments-clé pour comprendre les relations au sein de cet espace : elle permet de donner sens et de justifier cette identité liée au quartier, si souvent mise en avant, de lui donner corps. Ne pas afficher une solidarité sur la base d'une reconnaissance mutuelle fait courir le risque d'une disqualification au sein même de cet espace. Cette logique, nous y reviendrons plus loin, peut en partie expliquer certains comportements au cours des émeutes de novembre 2005.

À une autre échelle, au sein même du quartier, on constate un espace segmenté où chacun s'affilie à un (ou plusieurs) groupes. Au-delà du quartier, on perçoit un fort attachement à leur groupe de pairs, qu'ils qualifient parfois comme leur « bande », avec qui ils « posent » dans leur quartier.

– Il y a des groupes dans ton quartier, ils se rassemblent par affinités ?

« C'est ça, les bandes c'est ceux qui ont le plus d'affinités entre eux. Ils ont des choses en commun, ils s'entendent le mieux avec les personnes avec qui ils sont ».

– Toi, tu as une bande de potes ?

« Oui, moi, j'ai ma bande (...) On se comprend bien, on a les mêmes délires, on rigole bien... Je sais pas, on est bien ensemble. C'est les gens avec qui je passe le plus de temps ».

– C'est des copains du sport, du lycée, de la cité ?

« C'est plutôt des copains de la cité, ceux avec qui je traîne. Mais il y en a, de ma cité, qui étaient dans ma classe ».

– Vous avez un lieu particulier où vous vous rassemblez ?

« Il y a un endroit où on est presque toujours là-bas. (...) Il peut y avoir quelques personnes qui viennent et qui se posent à notre place mais, le plus souvent, c'est nous qui sommes là-bas ».

(Moussa, 17 ans, lycéen)

1.3. Des expériences «douloureuses » avec la police

Les rapports conflictuels avec la police sont très présents dans les récits qu'ils peuvent faire de leur quotidien. Les récits des contrôles répétés et des humiliations subies à cette occasion sont omniprésents dans chacune de nos conversations. Cette tension entre les jeunes et la police apparaît très vite centrale dans le rapport de ces jeunes à la société.

Ainsi, lors d'un de nos entretiens avec Younes, un jeune lycéen de 16 ans, nous recueillons ce récit qui a eu lieu début novembre 2005 :

« Moi, je marchais ce jour-là ; il était 22 h 30, je revenais. J'étais parti manger avec deux amis à moi, on passe à côté du commissariat. Je passe par là pour aller dans ma cité, on est juste à côté. Une voiture de la Bac passe, ils disent "salut les petites salopes". Nous, on les regarde, on pense à tout ce qui s'est passé... les deux personnes qui sont mortes. On les regarde, on leur dit "pourquoi vous nous insultez comme ça ? Vous êtes qui ? Faites votre vie, laissez-nous" "comment ça vous nous dites... !" Ils s'arrêtent, ils garent la voiture, ils nous contrôlent "obligé, t'as du shit sur toi... petit maghrébin". Quand vous entendez ça, c'est pas possible de rester normal. On ne savait pas quoi faire, mais on ne peut pas se laisser faire. On n'est pas des victimes, on n'est pas au temps de la guerre ou personne ne bouge et dit d'accord. Je montre ma carte d'identité, "je suis un citoyen normal, je suis parti manger, je rentre chez moi, qu'est-ce qui se passe ?". Ils nous ont embarqués au commissariat juste à côté. Ils nous ont embarqués, gardés à vue 24 heures.

Je suis resté 24 heures avec mes deux potes, pourquoi ? Parce que je suis parti manger. Après, on se demande pourquoi ça s'énerve.

(...). Ma mère, elle me fait confiance ; elle savait que j'avais rien fait. J'ai pas de casier judiciaire, j'ai jamais rien fait. Bon, je me suis fait arrêter plein de fois, toujours parce que...

Mon frère, il est venu ; il m'a ramené un sandwich ; le lendemain, je suis sorti, normal. Je leur ai dit au commissariat "Monsieur, dites-moi simplement une chose, une question : pourquoi je suis ici ?" "Tu fermes ta gueule et tu restes là !". On sort le lendemain, on est dégoûté, on a la rage, on est obligé de faire quelque chose pour se venger. Il y a plein de trucs qui viennent en tête. Nous, on voudrait être tranquille, normal, sans problèmes, vivre comme tout le monde. Mais si les gens ils font pas cet effort-là comment ils veulent que nous on fasse des effort ?. Vous croyez que si on vole, si on fait des trucs comme ça, c'est par pur plaisir parce qu'on a envie de voler, de crier ou de n'importe quoi : c'est parce que c'est le seul moyen ».

En mai 2006, nous rencontrons un groupe de lycéens ; lorsque nous les interrogeons sur leurs rapports avec la police, l'un d'eux raconte :

« En novembre, on était assis juste devant chez nous, il y a un espèce de petit muret, derrière il y a une grande hauteur. Après, il y a un contrôle de CRS. Ils nous taquinaient un peu, ils nous fouillent, ils jettent nos habits et après ils commencent à nous pousser : mais derrière, il y a une grande hauteur, si on tombait, on pouvait mourir, et eux nous poussaient, ils s'amusaient à nous pousser comme ça. Après, peut-être qu'ils en ont eu marre, ils sont partis tous seuls. J'étais en panique ! (...) Il devait être 20 h. On était quatre. Les CRS, ils étaient un camion. Ils s'amusaient à faire ça. Ils jouaient avec nos vies ».

– C'est des choses qui arrivent souvent ?

« Ça arrive souvent. Par exemple, quand ils font des contrôles de police. Enfin, je ne sais pas moi, s'il fallait que je fouille quelqu'un, je vais l'afficher, je le mets comme ça et tout... Après, ils essaient de le pousser, ils le poussent contre le mur comme si... Et en plus, ils vous pelotent les fesses comme si on était de la viande de je ne sais pas quoi !

Des fois, ils vous bloquent devant le centre commercial, il y a tout le monde qui passe, là-bas. Et là ils vous fouillent, là c'est l'affiche totale ! Il y a des centaines de personnes qui passent et ils vous plaquent, ils descendent le pantalon ».

Nous pourrions ici multiplier ce genre de récits, chaque entretien ayant été l'occasion de recueillir des histoires racontant les humiliations subies par les jeunes des quartiers populaires. Ce lourd contentieux tend même à jeter le voile sur d'autres difficultés, d'ordre social, scolaire ou de discrimination qu'ils peuvent rencontrer.

Si ces récits d'un rapport très tendu avec la police apparaissent comme un fonds d'expériences communes pour l'ensemble des jeunes des quartiers populaires, une rupture nous est apparue entre deux catégories d'âge de cette jeunesse. La hiérarchie des âges apparaît comme structurante pour comprendre les événements de novembre 2005 à Saint-Denis.

2. Le discrédit des « grands »¹⁴

Ce qui nous a marqués, lors de nos rencontres avec des jeunes âgés de 20 à 30 ans dans différents quartiers de Saint-Denis (La Plaine, Centre-ville, SFC), c'est la relative distance avec les événements. À plusieurs reprises, nous

¹⁴ Nous reprenons ici la classification faite par les acteurs eux-mêmes pour désigner les jeunes de 20/30 ans qui possèdent, au sein du quartier, une certaine autorité liée à leur âge et parfois à leurs activités sur le quartier.

avons été surpris par la méconnaissance de ce qui s'était passé dans leur propre quartier au début du mois de novembre 2005. Leur principale source d'information étant restée les médias, bien avant les récits qui pouvaient se diffuser dans le quartier, ou le fait d'y avoir assisté. Il nous est donc apparu clairement que les plus âgés sont restés très largement extérieurs ; non seulement, dans l'ensemble, ils n'ont pas pris part à ces événements mais, plus encore, ils n'y ont que rarement assisté.

Lors de ces rencontres, nous avons été marqués par la forte désespérance que nous avons perçue auprès des jeunes de cette catégorie d'âge. Le plus souvent sortis du système scolaire très jeunes, sans diplôme, alors qu'ils étaient dans les filières les plus dévalorisées de l'enseignement, ils continuent, pour la plupart, à vivre chez leurs parents. Ils ne travaillent pas régulièrement, souvent dans le cadre de missions d'intérim assez courtes. Ils s'occupent avec « leurs affaires », de ce qu'ils appellent eux-mêmes leur *petit business* sans que l'on sache très bien de quoi il s'agit puisque cela peut être de la revente de cannabis, du travail au noir, un travail sur le marché ou de courtes missions d'intérim. Ici, la porosité est importante, la frontière entre légal et illégal n'est pas clairement établie.

Ils semblent ne nourrir aucun espoir raisonnable quant à leur avenir et nous présentent un discours très résigné sur leur situation et celle des autres jeunes de leur quartier.

Lorsque nous les interrogeons sur leur rapport à la police, ils expliquent fréquemment qu'il faut plutôt « laisser filer », qu'on ne peut rien y faire, allant même parfois jusqu'à trouver des « excuses sociologiques » aux policiers : jeunes, provinciaux, inexpérimentés, mis sous pression par leur hiérarchie...

Plus âgés, plus expérimentés dans leur rapport avec la police, ils tendent à mieux maîtriser leurs relations avec elle. Ils ont appris à s'adapter à la situation : occuper des espaces plus isolés, plus difficiles d'accès aux véhicules de la police. Ils disent encore avoir appris à supporter certaines situations pour que ce ne soit pas pire (ne pas être mis en garde à vue), savoir « esquiver », ne passant plus par les lieux les plus fréquents de contrôle policier. Mais surtout, ils savent davantage se taire durant un contrôle, ne pas (ou ne plus) chercher la confrontation qui se joue souvent sur un registre viril, ne pas se révolter face à un traitement qu'ils jugent injuste. Il faut ajouter à cela qu'en vieillissant ils sont moins la cible privilégiée des contrôles policiers.

3. La disponibilité des « petits »

Les plus jeunes, ceux âgés autour de 14–20 ans, apparaissent beaucoup plus concernés par les émeutes de 2005. Pour la plupart encore scolarisés ou récemment sortis du système scolaire, ils n'ont pas la même perception, pas la même expérience sociale que leurs aînés, en particulier celle de la résignation.

Si cette fraction de la jeunesse s'est trouvée disponible à cette occasion, cela s'est fait au prix d'une mise à distance des formes d'autorité présentes sur le quartier. Les catégories d'habitants qui ordinairement agissent et pèsent pour calmer/contrôler les plus jeunes se sont, un temps au moins, vues retirer cette prérogative. C'est en particulier la disqualification de la figure du « grand frère » qui est marquante.

– C'était une manière de dire merde aux grands frères ?

Élève 1 – « *De dire merde à tout le monde : à la société, aux grands frères, à l'État, aux policiers, à tout le monde* ».

(Younès, lycéen, 17 ans)

Car ce sont les différentes figures du grand-frère qui semblent disqualifiées. Ceux « qui sont restés dans le rang » qui ont fait des études pour certains relativement poussées et qui aujourd'hui se retrouvent sans travail, si ce n'est quelques

missions d'intérim peu en rapport avec leurs qualifications¹⁵. Ceux qui « bricolent » « font leur petit *business* » et qui continuent à traîner au bas des cages d'escalier. Les uns comme les autres restent dans des situations précaires et sont au final peu enviés par les plus jeunes. N'ayant pas réussi à s'extraire de leur condition sociale, ils peuvent difficilement représenter un modèle et leur autorité semble en être affaiblie.

Durant les premiers jours de novembre, les parents, mais aussi les grands frères paraissent avoir été mis hors jeu par leurs cadets. Et il apparaît que ces événements ont eu lieu au prix d'une *autonomisation temporaire* des plus jeunes.

Si les grands n'ont pas pris part, ou marginalement, aux soirées de novembre, il faut aussi envisager qu'un certain nombre parmi les plus âgés aient pu voir d'un œil bienveillant ces événements. Lors de notre entretien avec Moussa, un lycéen habitant à SFC, nous sommes revenus sur le rôle des grands et des parents. Ce qu'il dit sur la radicalisation des « petits » peut s'apparenter à un discours générationnel (« c'était mieux avant »), mais il mérite peut-être d'être entendu avec plus d'attention. En effet, l'idée que les plus jeunes sont, pour une partie d'entre eux au moins, plus durs et de plus en plus défiants vis-à-vis de toute forme d'autorité, est très souvent revenue au cours de nos entretiens.

– Il y a quelque chose qui me surprend, parce que moi à ton âge j'habitais à Drancy et quand il y avait du bazar les plus grands, les grands frères, venaient faire un peu la loi. Il y avait un peu ça dans votre cité ?

« *Oui, il y en avait. Le soir pendant qu'il y avait des voitures qui brûlaient, les grands nous..., ils leur disaient de rentrer chez eux, d'arrêter quoi...* »

– Et ça marchait ?

« *Non, ça marchait pas beaucoup. (...) Les petits, ils sont têtus maintenant. Il y en a ils faisaient comme si ils rentraient chez eux mais ils allaient ailleurs pour foutre la merde* ».

– Ça veut dire que les grands frères n'ont plus d'autorité ?

« *Il n'y en avait pas beaucoup. Il n'y en avait pas beaucoup qui étaient contre. Il y en a ils disaient rien, il y en a ils étaient pour. Quelques-uns, ils étaient pas beaucoup, ils étaient contre* ».

– Certains ne vous disaient rien, laissaient faire...

« *Parce que eux, à leur époque non plus, ils étaient pas entendus* ».

– Les parents réagissaient comment ? Les tiens par exemple ?

« *Moi, ils voulaient pas me laisser sortir. Ils me disaient de rester à la maison* ».

– Tu as vraiment été obligé ?

« *Ouais, je suis resté...* ».

– Et les parents de tes potes et des autres gars du quartier ?

« *Il y en a en a, ceux qui faisaient ça, leurs parents savent pas que c'est eux. Les parents se disent "mon fils, il est bien, il fait pas comme ça", alors qu'en fait, il est en train de foutre sa merde dehors* ».

– Tu as un grand frère ? Il te « tient » ?

¹⁵ Beaud S. (2002), *80 % au bac et après...?*, Paris, La Découverte ; Beaud S. et Pialoux M. (1999), *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard.

« *Oui, quand même* ».

– Dans l'ensemble, ils sont moins respectés, ça a changé ?

« *Non, mais quand même dans l'ensemble, ils sont respectés les grands frères dans la cité. (...) Mais les petits, ils commencent à être de plus en plus têtus de génération en génération* ».

– Les plus petits que toi, tu trouves qu'ils sont plus durs que ta génération ?

« *Oui, par exemple, quand nous on avait leur âge, un grand il nous disait "tais-toi" on se taisait. Maintenant, un grand il lui dit "tais-toi !", il va continuer à parler pour rien* ».

– Pourquoi ?

« *Ça change, mais je sais pas pourquoi...* ».

Lors d'une de nos rencontres avec des lycéens en mai 2006, nous avons parlé de la vie dans leurs quartiers. Rapidement, ils ont évoqué leurs relations avec la police. À cette occasion, nous avons demandé à ces jeunes lycéens, en classe de seconde, combien d'entre eux avaient déjà été contrôlés par la police. Parmi les filles, seules deux d'entre elles avaient déjà été contrôlées, et ce dans le cadre des mobilisations contre le CPE auxquelles elles avaient pris part. Par contre, tous les garçons, à l'exception d'un seul l'avaient été. L'un d'eux, amusé par notre question, demande avant de lever la main : « *plus de cinquante, ça compte aussi ?* ». Le seul qui n'avait jamais eu affaire aux forces de l'ordre était par ailleurs le seul garçon « blanc » présent ce jour-là, qui habitait en centre-ville. Cette expérience, qui n'a aucune valeur statistique, illustre assez bien ce que nous avons pu voir et entendre des rapports entre ces jeunes issus des quartiers populaires, qui sont très largement « issus de l'immigration », et la police. Au cours de cet entretien, nous sommes également revenus sur la manière dont se sont déroulés les événements de novembre dans leur quartier.

– C'est plutôt des garçons plus jeunes [qui ont pris part aux événements] ?

Élève 1 – « *De notre âge, entre 15 et 18 ans* ».

– On parle de combien de personnes sur SFC ?

Élève 1 – « *Moins de 10 personnes. Moi, franchement, pendant les émeutes, j'étais à la salle de boxe, je m'entraînais. Pendant ce temps que les autres brûlaient les voitures, moi je préférais m'entraîner et, quand je sortais, c'est là que je voyais des voitures brûler et il y avait peut-être 2, 3 personnes en train de s'exciter et de courir dans la rue...* ».

Élève 2 – « *Non un peu plus* ».

Élève 3 – « *Beaucoup plus de 10 !* »

Élève 1 – « *Y en a 2 qui brûlent et tout le monde les suit après. Ce qui provoque ça c'est les policiers. Je vous promets que des fois, on marche dans la cité et ils tirent pour rien [flash-ball]. Moi, je peux te dire ce que j'ai vu c'était que 2, 3 personnes qui brûlaient des voitures et c'était que dans un endroit. Et puis peut-être une vingtaine de personnes derrière qui regardaient. (...). Mais vous savez, ça va vite en 10 minutes, il y a 10 voitures qui brûlent. Après, il y a la police qui vient. Il y a tout le monde qui disparaît. Il y a pas 20 personnes toute la nuit en train de sauter sur des voitures. Il y a peut-être des affrontements. Là, c'est tout le monde contre la police, c'est normal. Voyez, je suis dans la rue, il y a mon pote qui se fait frapper par plusieurs policiers, c'est obligé que je rentre dedans. À part les voitures brûlées, on peut parler des affrontements...* ».

Élève 2 – « *Vous savez qu'on est obligé de rentrer dedans ? Après le lendemain, on les revoit, si on est pas venu les aider, c'est la honte* ».

Élève 1 – « *C'est partout pareil, si vous voyez votre copain en train de se faire tabasser, vous allez réagir. Mais vous, la police elle vous respectera parce que vous êtes... une personne âgée* ».

– Parce que je suis « blanc » aussi...

Élève 1 – « *Voilà ! C'est arrivé plusieurs fois qu'un policier me sorte des expressions à l'ancienne que je comprends même pas : «bougnole» (...)* ».

– Si on revient sur ceux qui ont participé, vous me dites qu'ils ont environ 15-18 ans, ils sont encore à l'école ?

Élève 1 – « *En général ils sont tous à l'école, ils font tous une petite formation. (...) Mais 80 % des jeunes qui ont entre 19 et 25 ans dans ma cité, ils vont plus à l'école* ».

– Comment ils se sont comportés ceux-là ?

Élève 1 – « *Pour vous dire la vérité, ils étaient comme d'habitude devant le bâtiment, avec leurs trucs à eux, leurs délires. Ils regardaient les petits et ça leur faisait marrer. Mais quand il y en avait un qui voyait son petit frère, je vous jure qu'il le lâchait pas...il le faisait remonter direct* ».

– Il n'y a aucun moment où les plus vieux sont venus dire « calmez-vous » ?

Élève 2 – « *Non, jamais !* »

Élève 1 – « *Si, moi, je peux te jurer qu'ils sont venus et tu sais pourquoi ? Parce que ça ramène trop la police et si tu as compris, quand ça ramène trop la police, ça casse le business. Même tous les jours, il y a une règle : il faut jamais voler dans le quartier, parce que ça ramène la police. Les grands, ils ont dit «si on attrape quelqu'un en train de voler au 150, on le lâche pas* ». [Le 150 est le bus qui dessert le quartier]. (...).

4. Prendre part aux émeutes

– Tu penses que ce qui s'est passé il y a presque un an peu se reproduire ?

« *Ça peu se reproduire, oui* ».

– Il n'y a personne qui regrette ?

« *Non, il y en a pas. De ce que je sais, il y en pas qui regrette* ».

– Dans ton quartier tu dirais que ça a concerné combien de personnes ?

« *Ça dépend, ils pouvaient être une vingtaine, ils pouvaient être une dizaine. C'est pas toujours pareil* ».

– C'était un seul groupe ou plusieurs sur SFC ?

« C'est plusieurs groupes. Enfin ça dépend, il y a un groupe là, il y en a plusieurs qui partent et qui vont faire ailleurs et les autres, ils vont aller les rejoindre ailleurs dans la cité ».

(Moussa, lycéen, 17 ans)

La participation aux événements ne va concerner qu'un nombre restreint de jeunes et uniquement des garçons. Nous avons pu, au cours de nos entretiens, recueillir un certain nombre de récits de ce qui s'est passé à SFC au cours des soirées de début novembre. Ce qui apparaît, en premier lieu, c'est que la distinction entre les jeunes ayant participé directement aux événements et les autres n'est pas simple. Une vision émeutiers/non émeutiers ne rejoint pas les classifications que font les jeunes eux-mêmes. Une distinction de type solidaires / réprobateurs semble plus opérante. D'après les récits que nous avons recueillis, les groupes qui ont agi n'étaient pas nécessairement des groupes qui préexistaient, mais plutôt des agrégats d'interconnaissance qui se constituaient au gré des soirées et des « prises d'initiatives » de quelques-uns. Ainsi, un certain nombre de jeunes ont pu être présents, suivre les événements avec plus ou moins de distance, sans prendre concrètement part à la mise à feu de voitures ou à la dégradation du mobilier urbain.

Seule une fraction étroite de la jeunesse a pris part aux événements de novembre 2005 à Saint-Denis. Il s'agit peut-être, et c'est ce qui expliquerait la moindre intensité dans cette ville que dans d'autres du même département, d'une fraction plus étroite qu'ailleurs. Nous pouvons cerner, à travers les divers récits que nous avons pu recueillir, les profils de cette fraction de la jeunesse ayant pris part aux événements de novembre 2005 : des garçons âgés de 14 à 20 ans, scolarisés pour la plupart et, dans l'ensemble, n'ayant jamais eu à voir avec la justice.

Si l'âge est un déterminant fort, de par la position et l'expérience (ou l'inexpérience) qu'il implique, il ne peut suffire à expliquer la participation, ou non, aux émeutes. Il faut s'interroger sur les processus qui font que cette fraction de la jeunesse était « disponible » pour une telle confrontation.

4.1. L'identification aux victimes

Le profil des émeutiers qui nous a été dressé par les jeunes que nous avons rencontrés est étonnamment proche pour un certain nombre de celui des victimes de Clichy-sous-Bois (16/17 ans, scolarisés, n'ayant pas de relation avec la justice, encadrés par leurs parents, « issus de l'immigration »...). Les conditions qui ont amené les victimes à fuir avant de trouver la mort (échapper à un contrôle de police) leur sont proches, eux qui peuvent parfois être contrôlés par la police plusieurs fois par jour.

– Ici, on est assez loin de Clichy ; qu'est-ce qui fait que, ici aussi, ça a pété ? C'est de la solidarité ?

Élève 1 – « Oui, c'est de la solidarité ».

– Mais vous ne vous connaissez pas ?

Élève 1 – « On se connaît pas, mais on se connaît. Ce qu'on vit, on sait que les personnes, elles sont comme nous, elles sont dans la même cité. Ils font ce qu'on fait... »

Élève 2 – « Au niveau de la police, c'est la même chose ».

(Lycée Paul Eluard, 23 mai 2006)

Pour quelques-uns, la proximité avec Zyed et Bouna n'est pas que virtuelle ; certains au sein du quartier connaissaient bien l'une des victimes, Zyed. Certains se souviennent de lui parce qu'il avait été élève au collège Fabien à Saint-Denis, d'autres à travers l'un des clubs de football où il avait été inscrit.

4.2. *Faire partie du quartier*

Être inséré et avoir sa place au sein des réseaux d'interconnaissance du quartier, de groupes d'amis apparaît comme une condition nécessaire pour avoir pu prendre part aux émeutes. Car si les groupes qui ont pu mettre le feu à des voitures, à des poubelles ou s'attaquer à des bâtiments publics ne préexistaient pas nécessairement, ils reposaient sur des liens d'interconnaissance forts et pouvaient être le regroupement de tout ou partie de plusieurs groupes préexistants.

Rien ne permet d'envisager que les émeutiers aient pu être mobiles d'une cité à l'autre¹⁶. Il paraît difficilement envisageable que les diverses composantes d'un quartier puissent accepter une telle intrusion.

4.3. *Négocier sa place*

On peut caractériser les participants par une position « ni-ni » : ni quelque chose à perdre (travail, petit *business*...), ni encore résigné (à l'image des grands frères). Si cette révolte a eu lieu sans la classe d'âge qui leur était directement supérieure (celle des « grands »), elle peut également être comprise comme s'étant faite contre eux. Comme une manière de ne plus accepter son autorité (qui repose sur peu de choses, ceux-ci occupant le plus souvent des positions très dégradées au sein de l'espace social, ils n'ont pas réussi à sortir de leur condition, ni grâce à l'école ni grâce au *business*). Même si cette mise hors jeu de la figure du « grand frère » s'est faite de manière temporaire, elle peut marquer une rupture. Au sein de la cité, à cette occasion, chacun et chaque groupe peut renégocier sa place dans les rapports internes au quartier. Ainsi, ces événements peuvent en partie modifier l'organisation des rapports particuliers qui existent au sein de cet espace.

4.4. *Régler des comptes*

L'existence de contentieux (individuels et collectifs) semble un élément fort pour comprendre ce qui s'est passé au début novembre 2005. Contentieux avec la police, en premier lieu, mais aussi avec des voisins (en particulier, le voisinage directement extérieur au quartier), les commerces, voire l'institution scolaire. En approfondissant notre enquête sur ce quartier, nous nous sommes aperçus que le choix des cibles des émeutiers répondait en partie à une certaine rationalité. Que les voitures dégradées n'étaient pas toujours choisies au hasard. Bien évidemment, il faut prendre en compte les effets d'opportunité : l'accessibilité de tel ou tel véhicule peu jouer pour beaucoup.

– J'ai l'impression que, souvent, les voitures n'étaient pas prises au hasard ?

« Oui, ils ont pas trouvé une voiture comme ça et ils l'ont brûlée. Ils savaient à peu près c'était à qui. Il y en avait c'était des voitures volées, d'autres c'était des voitures qui bougent jamais. (...) Ils faisaient pas ça au hasard ».

– Les gens qui ont des voitures et qui sont sympas dans le quartier, ils n'ont pas grand-chose à craindre ?

« Voilà. Bon, il y en avait quand même leur voiture elle a brûlé. Soit elle se retrouve à côté d'une autre voiture qui brûle. Soit il y en avait un, il savait pas c'était à qui et il l'a brûlée. Mais, le plus souvent, ils savaient à qui ça appartenait ».

– Quelque part, c'est une manière de régler des comptes ?

« Un petit peu ».

¹⁶ À l'exception du centre-ville qui, par certains aspects, peut être considéré comme une cité mais qui est un espace qui peut être familier, des groupes de jeunes n'y résidant pas nécessairement, puisque là se concentrent l'accès aux transports (bus, métro et tramway), les commerces et services divers.

– Autre chose, il y a eu des bus endommagés ?

« Ils ont pas brûlé, mais ils ont cassé des vitres ».

– Habituellement, il y a des problèmes avec les chauffeurs de bus ?

« Non, il n'y a pas de problèmes. C'est juste qu'ils voient un bus comme ça... Je ne sais pas comment dire. C'est un bus : c'est grand, c'est pas une voiture ».

(Moussa, 17 ans, lycéen)

Si la propagation des émeutes de novembre 2005 relève d'un phénomène national, sa mise en œuvre localement s'appuie sur des contentieux locaux. Ainsi, plus on s'approche du terrain et des bons interlocuteurs et plus les représentations médiatiques mais aussi parfois celle des élus locaux s'effondrent. Les « cibles » des émeutiers correspondent à une certaine logique, à une somme d'histoires, d'« embrouilles » que ces événements remettent en jeu.

À ce titre, le cas des voitures qui ont brûlé ou été endommagées, le 3 novembre au soir, dans l'enceinte du collège proche du quartier SFC est particulièrement parlant. Alors qu'aucun établissement scolaire de Saint-Denis n'a été touché en novembre 2005, ce collège fait exception. Lorsque nous avons tenté de comprendre ces événements, plusieurs interlocuteurs nous ont fait part d'un contentieux avec l'ancien principal de l'établissement (qui quitta son poste à la fin de l'année scolaire 2004/2005). Sa gestion « rigoureuse » des conflits avec les élèves l'a amené à plusieurs reprises à faire intervenir la police au sein de l'établissement. Cette ambiance alors très tendue au sein du collège pourrait avoir déjà été la cause de l'incendie de la voiture du principal au début de l'année 2005. De sorte que les événements qui ont touché cet établissement semblent se situer dans une histoire plus longue que les événements de novembre 2005 ont réactivée.

Par ailleurs, nous avons pu comprendre qu'un certain nombre de voitures qui ont été brûlées étaient en réalité des épaves, vieilles voitures hors d'état de fonctionner ou voitures volées, partiellement désossées et abandonnées. L'un de nos interlocuteurs s'amusait de cette situation : *« En un sens, ils ont fait œuvre de service public en débarrassant le quartier d'épaves de voitures qui occupaient des places de parking »*. Il faudrait ajouter à cela les véhicules qui ont opportunément pris feu et qui s'avèrent plutôt être des « arnaques à l'assurance » que l'on nous a signalées à plusieurs reprises.

4.5 La disqualification du politique

Enfin, si certains expriment la nécessité de « faire quelque chose » après les événements de Clichy-sous-Bois et dans le contexte des déclarations « dures » du ministre de l'Intérieur, ils disqualifient très vite l'idée d'emprunter des voies classiques de l'action politique (manifestation, pétition, réunion, création d'associations).

Élève 2 – « Moi, je pense que c'est un moyen comme un autre de s'exprimer. On aurait fait des manifestations, ça n'aurait rien changé. La seule solution, peut-être qu'on a trouvée, c'est de brûler des voitures pour se faire écouter ».

(Lycée Paul Eluard, 23 mai 2006)

Si les émeutiers de novembre 2005 sont porteurs d'une colère (« on a la rage »), le plus souvent ils ne parviennent pas à exprimer clairement des revendications sur le terrain social et politique. Dépourvus d'une parole, tant parce qu'ils n'ont pas les espaces où s'exprimer mais, plus encore, parce qu'ils ne disposent pas des moyens leur permettant de qualifier le malaise qu'ils ressentent, tout du moins de le transformer en revendication. Mais ils ne sont pas non plus totalement ignorants des formes d'expression politique qui les entourent (élus, militants associatifs) et perçoivent que ceux-ci ne parviennent pas à modifier en profondeur la situation de leur quartier.

III - LA GESTION POLICIÈRE DES VIOLENCES URBAINES

Si, comme on l'a vu, les rapports entre jeunes et police constituent une dimension essentielle non seulement de la dynamique émeutière mais de la configuration dans laquelle se nouent les rapports sociaux dans le monde social des cités populaires, il convient d'en déplier les caractéristiques en prenant en compte, cette fois, le point de vue policier¹⁷. Produire une *sociologie du travail policier* constitue, aujourd'hui plus que jamais, un enjeu essentiel. Une telle démarche permet, en effet, d'éviter un double écueil :

- d'un côté, l'indifférence très franco-française à l'égard des questions d'ordre public¹⁸, alors même qu'elles reviennent périodiquement sur le devant de la scène, que ce soit suite à des émeutes urbaines ou lors de faits divers plus ou moins dramatiques aussi vite oubliés qu'ils étaient apparus ;
- de l'autre, le repli sur une posture dénonciatrice, moralement confortable mais intellectuellement limitée, dès lors que l'on cherche à comprendre le fonctionnement de l'institution policière et à décrire les pratiques et l'expérience de ses agents.

L'enjeu des analyses qui suivent est précisément de décrire comment ces émeutes se sont inscrites dans les logiques d'intervention de la police à l'échelon local, c'est-à-dire départemental et communal, pour en révéler à la fois les représentations que s'en sont fait les policiers, les modalités concrètes, mais aussi les contradictions ou ambivalences, dans un contexte politique spécifique ; et cela au regard des transformations de la sociologie des policiers.

1. La dynamique protestataire vue par des gradés

Tout en ayant déjà été confrontés au cours de leur carrière au phénomène des violences urbaines dans des sites réputés difficiles de la région parisienne, les policiers rencontrés ont souligné l'importance du bilan, tant à l'échelle départementale que communale. Certes, les incidents qui se sont produits à Saint-Denis n'ont pas eu une intensité comparable à ceux enregistrés à Clichy-sous-Bois ou à Aulnay-sous-Bois. Néanmoins, il y a eu une centaine de voitures brûlées, le commissariat a été pris pour cible ainsi que des établissements scolaires, une dizaine de magasins ont été la proie des émeutiers, que ce soit par des dégradations ou des pillages, en particulier le magasin Carrefour se tenant en plein centre-ville¹⁹.

Nos interlocuteurs ont manifesté un double étonnement. C'est tout d'abord l'extension du phénomène à l'ensemble du département et à l'échelle nationale qui en a surpris plus d'un. Ainsi, à la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) : « *On s'est dit, l'incident est majeur (puisque'il y avait deux morts et un blessé grave). Donc, on se doutait bien que ça n'allait pas passer comme ça, quand bien même on n'y était pour rien, et qu'on allait nous imputer la responsabilité, entière ou partielle, de l'incident. On s'est dit que ça allait être un mauvais moment à passer, qu'il y*

¹⁷ Cette partie s'appuie sur sept entretiens réalisés avec des gradés appartenant à différents corps. Il ne nous a pas été possible d'aller plus avant dans notre enquête en rencontrant des effectifs chargés de la sécurité publique et du maintien de l'ordre. Nous le regrettons car ces entretiens auraient probablement permis de mieux décrire le métier, les logiques d'intervention et les situations rencontrées par les fonctionnaires sur le terrain.

¹⁸ Rappelons que les émeutes survenues tant aux États-Unis qu'en Angleterre ont donné lieu à la constitution de commissions d'enquête dont l'impact sur les réformes policières fut considérable. On pense en particulier à la commission de Lord Scarman (1982) et à la commission Mc Pherson (1999).

¹⁹ Que cette grande surface ait été la cible de dégradations pendant plusieurs nuits pourrait s'expliquer, outre par le prestige de cette enseigne et sa centralité, par un contentieux datant de plusieurs années entre la direction et des jeunes habitants les environs. En effet, seulement peu d'entre eux auraient bénéficié d'embauches, redoublant le sentiment d'exclusion de ces derniers.

aurait beaucoup de dégâts, qu'il risquait d'y avoir des blessés, qu'on essaierait de limiter la casse. Mais on ne pensait pas que ça s'étendrait aussi rapidement et, surtout, aussi largement ». C'est ensuite, et corrélativement, la durée des incidents qui a été un facteur de surprise, finissant par susciter une appréhension à peine masquée par certains gradés ayant pourtant une expérience avérée. À Saint-Denis même, certains nous ont fait part de leur perplexité. *« Pour être très sincère, [nous confiera l'un de ses gradés], j'avais de très grandes interrogations, je me demandais même si ça allait s'arrêter... et où. Tous les jours, on est sur le terrain ; tous les jours, on essaie de tenir et on ne voyait pas de porte de sortie ».*

Ce qui est frappant, c'est l'incrédulité manifestée par les policiers rencontrés à l'égard des mécanismes de diffusion de l'émeute. De façon assez unanime – et somme toute classique –, ils ont mis l'accent sur le rôle des médias. Pour les uns, *« le fait qu'on parle beaucoup de ces phénomènes, sans vouloir mettre en cause le rôle des médias, ça entraîne évidemment du mimétisme ».* Pour d'autres, ce sont les usages des nouvelles techniques de communication qui expliquent – en partie tout du moins – l'extension du phénomène. *« Quand on voit des voitures de police qui brûlent ou une école qui brûle, sur des sites Internet, deux heures après la commission des faits, pour inciter les autres cités à la surenchère... c'est dévastateur ».* Le rôle des médias expliquerait aussi le non-sens des dégradations commises, notamment par certains des très jeunes interpellés. *« Je me souviens d'un môme qu'on a eu ici, qui nous a mis le feu à une voiture ; quand je lui ai posé la question "mais pourquoi tu as fait ça ?", en fait...il voulait voir les pompiers ! Ce sont des gamins qui n'ont aucun raisonnement, qui font comme tout le monde ; en fait, ils ont vu ça à la télé, ils vont le faire eux aussi. Quand vous les prenez individuellement, c'est sûr, on pourrait les prendre pour des anges. On pourrait. Mais après, bon, c'est la banlieue ».* Cette citation illustre, parmi d'autres, comment les conduites des jeunes sont essentiellement définies par une identification territoriale qui transcende tout autre caractéristique (milieu social d'origine, situation scolaire, distinctions « internes » à la classe d'âge, etc.). Et d'ailleurs, dans certains quartiers de Saint-Denis en particulier, *« il n'y avait pas de but en soi pour eux. Ceux qui mettaient le feu avaient pour but de faire parler d'eux, de faire parler de leur secteur, de leur quartier ».*

Pour autant, ces discours ont un inconvénient majeur : ils présentent une capacité explicative limitée. Tout d'abord, ils n'expliquent pas pourquoi, alors que les images d'incendies de voitures ou de micro-émeutes sont devenues fréquentes au cours des années 1990, ces événements de novembre ont pris une telle ampleur. Ensuite, ces discours pointant la responsabilité des médias ont largement dépassé la seule institution policière. De fait, un tel débat a fortement agité le monde politico-médiatique, lui-même incité au fil du temps à une certaine prudence dans le traitement des violences et le récit de leur déroulement. Enfin, la mise en cause des médias, qui constitue une version « officielle » plus ou moins formatée par l'institution, n'efface pas l'appréhension que cette vague d'émeutes a suscitée. Ce n'est pas seulement que ces policiers n'en voyaient pas le bout mais que, de mémoire de policier, on n'avait jamais vu ça, *« une telle intensité avec une telle généralisation. C'est ce qu'on craignait, c'est ce que tous les anciens policiers et gardiens de la paix disaient... Le bon mot après une nuit un peu houleuse sur ce département, c'était : "pourvu qu'ils ne se donnent pas le mot un jour" et c'est arrivé ! »*

Il y a, ainsi, un double paradoxe :

- d'un côté, ce sont aussi bien les raisons du déclenchement que celles annonçant leur fin qui semblent échapper, une fois dite la surenchère médiatique et les enjeux de réputation des cités. La dimension anti-policière n'apparaît pas pertinente, contrairement à des incidents antérieurs. *« Je peux me tromper, mais des incidents comme ça, en seize ou dix-sept ans de police, on en a eu des dizaines, et même des incidents plus délicats à gérer pour nous : des chasses, plus ou moins légitimes, de policiers sur un scooter, qui finissent mal, il y en a eu... Chaque fois, cela a entraîné des problèmes, fort légitimement... Mais là, on ne peut pas dire qu'on ait été responsable directement du problème » ;*
- d'un autre côté, dans l'esprit des policiers, l'argument de la compétition médiatique repose à la fois sur le déni de communauté de situation (les jeunes ne sont pas concernés par l'incident ponctuel de Clichy alors que, en réalité, ils le sont, on l'a observé) et sur sa reconnaissance à l'image d'un groupe structuré, dans la mesure où le public auprès

duquel se joue la compétition est bien celui des « jeunes des banlieues » (en particulier dans les défis sur les *blogs*). Mais passons maintenant au dispositif mis en place pour faire face au processus émeutier.

2. Le dispositif policier de gestion de crise : centralisé, décentralisé, innovant et producteur de réassurance

Au regard des entretiens réalisés, le dispositif mis en place est à la fois classique dans ce contexte urbain et innovant. Il se caractérise par une chaîne de commandements en cascade. Au point où l'on peut faire l'hypothèse selon laquelle les situations de crise de ce type sont aussi l'occasion d'une réorganisation des métiers policiers, d'expérimenter de nouvelles manières de faire ou des équipements.

2.1. La chaîne de commandement

L'échelon départemental pèse plus particulièrement en « petite couronne », par tradition. L'étendue limitée du département, son caractère urbanisé, l'absence de gendarmes, mais aussi le caractère très sensible du « 93 » peuvent expliquer cette centralisation. Ainsi, par exemple, le 17 n'aboutit pas dans les commissariats mais dans la salle de commandement de Bobigny. En novembre, l'échelon central est intervenu essentiellement pour prendre connaissance de l'activité et des demandes particulières de matériel.

D'un point de vue opérationnel, il y a eu un temps d'adaptation relativement court de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) puisque l'intervention a été « vraiment structurée » au cours de la troisième nuit d'émeutes. Un dispositif classique a été mis en place avec un petit poste de commandement déporté au plus près du site. Mais, dès lors que l'on a assisté à un « embrasement quasi général », la coordination s'est faite depuis la salle de commandement de Bobigny de manière à établir des « noyaux de responsabilité » partout où il y avait des difficultés, soit sur une quinzaine de points. Puis, au bout de quatre jours, le dispositif a été adapté et, après une semaine, modifié afin de durer. Les chefs de district ont été assimilés à des commissaires d'État-major et les chefs de circonscription ont été « binomés », de manière à avoir une continuité de commandement. Pour autant, chaque chef de circonscription s'adaptait en fonction de ce qu'il avait constaté et organisait le déploiement des effectifs. Ainsi, la DDSP assurait la gestion des effectifs et les commissariats organisaient leur déploiement, avec trois missions prioritaires : sécuriser les interventions des pompiers, protéger les établissements publics, et interpeller les auteurs de troubles autant que possible.

On peut donc dire que le dispositif a été à la fois centralisé et décentralisé, qu'il s'est appuyé sur les briefings quotidiens du groupe opérationnel à la Direction départementale, tout en favorisant un remaniement des niveaux de responsabilité à l'échelle des individus (grades), selon un principe de délégation hiérarchique.

Deux exemples permettraient de l'illustrer. Le premier est lié à l'investissement médiatique des commissaires divisionnaires. Sur décision de la Direction centrale de la sécurité publique et avec l'accord du préfet et du Parquet, la tâche de représentation auprès des médias a été confiée aux commissaires divisionnaires. C'est un fait nouveau. « On a estimé qu'il valait mieux communiquer – de manière technique, sans rentrer dans les détails judiciaires d'une affaire ou d'une autre – pour éviter de dire des bêtises ici ou là ». Le second exemple est plus technique mais significatif : il s'agit de l'adaptation du système de transmission. L'État-major de la DDSP s'est rendu compte que le réseau dirigé était efficace en temps normal mais que, face à les multiplications des incidents, il fallait plus de marge de manœuvre aux opérateurs. « C'est un peu stressant pour le chef car il n'entend pas les retours. Mais il faut faire confiance aux radios, les choisir avec de l'expérience, chevrons, et les laisser diriger un district par opérateur. Il a fallu s'adapter. On a coupé le département en quatre, pas en deux. On a même ouvert des conférences de dégagement là où il y avait des problèmes ».

2.2 Les interventions policières à Saint-Denis

Sur Saint-Denis, deux compagnies de CRS ont été adjointes aux effectifs locaux engagés, sur des vacances, très tard en soirée. La première a été localisée à la cité des Francs-Moisins, la seconde, divisée en deux, était mobile en fonction du lieu des incidents : le centre-ville, le quartier de Floréal-Saussaie-Courtville, et celui de Saint-Rémy.

Le dispositif mis en place a conduit à bloquer la cité des Francs-Moisins afin d'éviter qu'elle soit le foyer des émeutes à l'échelon local²⁰. Cette stratégie semble avoir été payante puisque, excepté la première nuit marquée par des affrontements sporadiques avec les forces de l'ordre, la cité est restée calme. « *Il n'y a pas eu d'affrontement direct aussi marqué que sur le district d'Aulnay. Parce que, justement, quand on a commencé à mettre le paquet sur Francs-Moisins, on était en nombre donc ils ne sont pas venus au contact comme ils l'ont fait à Aulnay au début (où on n'avait pas mis autant de monde). Il y a eu des incidents quand même, mais pas comparables* ».

Il n'en reste pas moins que l'efficacité, en termes strictement policiers, n'a pas convaincu tout le monde. Un autre facteur, qui a été mentionné à de nombreuses reprises, concerne la place des économies informelles et des trafiquants de drogue qui contrôlèrent de l'intérieur les cités. « *Sur les Francs-Moisins, c'est un constat, mais on se dit qu'il y a peut-être le rôle des dealers qui préfèrent calmer les jeunes pour éviter une présence policière trop importante* ». Un constat similaire a été fait à Stains au Clos-Saint-Lazare et à Épinay notamment. Il appelle néanmoins quelques nuances.

On a en effet assisté à une transformation de la structure et des formes de trafic au cours de ces dix dernières années à travers les effets conjugués de trois phénomènes : l'effondrement du marché de l'héroïne, la diversification du marché du cannabis et le développement – déjà à l'œuvre dans la seconde partie des années 1990 – des trafics multi-produits (cocaïne/cannabis/ecstasy, sans parler des biens de consommation « tombés du camion »). D'où une concurrence accrue au sein des réseaux de revente et un contrôle plus difficile du territoire des cités. Parallèlement, on a assisté un net recul des règlements de compte entre bandes, qui étaient encore fréquents au milieu des années 1990, comme en témoigne ce commandant de police ayant fait toute sa carrière dans le département : « *J'ai connu les Francs-Moisins en 1996. C'était une période où il y avait des affrontements entre bandes, notamment avec des consommateurs de Stains. Et puis on a passé des périodes où, tous les quinze jours, il y avait des règlements de compte. Mais un règlement de compte à balles réelles. Entre le jeune qu'on récupérait dans la cabine téléphonique percé de je ne sais pas combien de bastos, et puis quinze jours après, on a fait le voyage en raison inverse sur le Clos Saint-Lazare. Je suis arrivé juste avant les violences urbaines, je suis arrivé le 24 octobre ici, mais on n'a plus ces affrontements de bande à bande. Je ne dis pas que ça n'existe plus mais, sincèrement, on ne le ressent plus. On n'en a plus du tout. On n'a pas de bandes extérieures...* ». Il y aurait donc, dans ce sens, une sorte d'anachronisme à évoquer une logique de contrôle du territoire par des bandes alors que les rapports sociaux de trafics seraient devenus, au fond, plus anomiques, moins régulés de l'intérieur.

Un autre phénomène, plus ou moins lié à ces constats, concerne la perte d'emprise des plus « grands » sur les plus « petits ». Insistons sur ce dernier point car il corrobore l'hypothèse concernant la participation d'une fraction particulière de la jeunesse des cités aux émeutes. Il se trouve confirmé par les diverses observations que l'on a pu mener personnellement sur le monde des cités, observations qui conduisent à infirmer la thèse des logiques mafieuses qui assureraient un contrôle de ces territoires²¹. Certains des policiers rencontrés ne disent pas autre chose. « *Aujourd'hui, on constate que les plus grands ont de plus en plus de mal à tenir les plus jeunes. Des grands*

²⁰ Il faudrait insister plus qu'on ne peut le faire ici sur cette cité, sa réputation, les transformations qu'elle a connues au cours de ces dernières années, tant au plan urbain (désenclavement, réhabilitation) qu'en termes de délinquance (trafics, bandes), car ces transformations nous paraissent expliquer dans une large mesure le calme relatif que l'on y a constaté au cours du mois de novembre 2005.

²¹ Kokoreff M. (2003), *La Force des quartiers*, Paris, Payot, p. 194-203 et 325-330. Voir aussi plus largement, Kokoreff M., Péraldi M. et Weinberger M. (dir.) (2007), *Économies criminelles et mondes urbains*, Paris, PUF.

nous disent aujourd'hui "mais les petits, on ne peut plus rien en faire". On ne voyait pas ça il y a plusieurs années. On a aujourd'hui dans les cités une nouvelle génération de mineurs que même les plus grands ont du mal à gérer ». S'il ne s'agit pas de généraliser cette observation à l'ensemble d'une génération, elle vient néanmoins pointer une dégradation de la situation sociale de bien des adolescents ayant grandi dans les cités au cours de ces dix dernières années et des rapports sociaux qu'ils entretiennent avec les institutions (école, travail social, police, etc.).

Aller plus loin consisterait à affiner une approche territoriale pour analyser chaque quartier ou cité, ses caractéristiques sociales et urbaines, les formes de délinquance enregistrées et les modalités d'intervention de la police. On y verrait apparaître alors des logiques spécifiques combinant plus ou moins leurs effets. Restons-en au quartier de Floréal-Saussaie-Courtilles et au centre-ville – « *cette cité dans la cité* » – ainsi décrits par un de nos interlocuteurs. « *FSC est une cité aujourd'hui fortement marquée par une délinquance de voie publique et la délinquance des mineurs, ce qui explique sans doute pourquoi cette cité a beaucoup fait parler d'elle durant les violences urbaines : jets de cocktails Molotov, incendies de véhicules pour nous faire venir. Là, on était vraiment dans les violences urbaines classiques. Le centre-ville a été beaucoup touché aussi. Particularité : l'aspect délinquance a sans doute pris le dessus par rapport à l'aspect violence urbaine. C'est-à-dire que des magasins ont été pillés. C'était de la délinquance classique et les violences ont servi de prétexte à des délinquants qui en ont profité (ce qu'on a retrouvé un peu dans les manifestations anti-CPE) ».*

3. Sécurité publique, maintien de l'ordre et violences urbaines

On a coutume de distinguer dans le travail de la police nationale trois domaines de compétence. Il existe, d'un côté, deux domaines d'excellence, à savoir le maintien de l'ordre et la police judiciaire, et de l'autre un domaine nettement moins performant, c'est ce qu'on appelle la sécurité publique ou la police urbaine. L'état à la fois universel et spécifique des relations entre police et jeunes s'inscrit précisément dans cette problématique de sécurité publique. Or, comme celle-ci en France est moins performante, elle est transportée dans le champ des deux autres polices. La politique actuelle est particulièrement typique à cet égard : elle consiste à penser que l'on peut traiter les difficultés rencontrées dans les quartiers sensibles avec des CRS et des BAC. Force est de constater que, lors des émeutes de novembre 2005, la police nationale s'est montrée d'une grande efficacité et compétence en matière de rétablissement de l'ordre. C'est un même constat qui a été fait dans le département de Seine-Saint-Denis. Pour autant, un tel déplacement laisse entier le problème de la sécurité publique, c'est-à-dire la capacité à renouer des liens entre les forces de l'ordre et la police qui ne soient pas d'entrée placés sous le signe de la méfiance ou de la violence.

Ce découpage des métiers tout autant que des missions a une signification du point de vue de la sociologie du travail policier mais constitue aussi un enjeu politique fort. Ainsi, dans les années soixante, la priorité allait à l'ordre public plutôt qu'à la sécurité des citoyens. C'est sans doute ce qui peut expliquer la prise de conscience tardive d'une explosion de la délinquance de voie publique dans les années 1980 et la difficulté à y faire face. Depuis, la stratégie a été de pouvoir jouer sur ces deux plans : assurer la tranquillité de tous et lutter contre la criminalité. C'est une telle tendance qui s'observe actuellement. Or, si un tel objectif peut sembler vain, c'est pour deux raisons essentielles : d'une part, il s'agit de formes de délinquance relativement autonomes ; d'autre part, l'on ne peut pas tout faire avec une organisation centralisée. C'est ainsi que dans bien des pays, la gestion quotidienne et localisée de la sécurité publique est distincte de l'action judiciaire et du maintien de l'ordre centralisé²².

Tout se passe, pourtant, comme si sécurité publique et maintien de l'ordre étaient solubles dans une même politique. La redéfinition du vocable de « violences urbaines », jadis théorisé par la commissaire Lucienne Bui Trong, participe en quelque sorte d'une telle stratégie policière. Et c'est bien le discours que nous avons entendu, tout du moins en partie, dont on observe et comprend les effets de réassurance qu'il est susceptible de produire sur des effectifs mis à

²² Voir sur ce point Robert P. (1999), *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève, Dalloz.

mal sur bien des plans. En même temps, il ne règle rien sur le fond, à savoir le cycle des provocations réciproques qui alimente les rapports tendus entre jeunes et forces de l'ordre dans le contexte des quartiers et cités populaires.

3.1. « Sécurité publique et ordre public, c'est pareil en Seine-Saint-Denis ! »

Ces questions sont d'autant plus délicates que les réponses varient – on l'imagine – selon que l'on a affaire aux représentants de tel ou tel corps.

Du côté de la sécurité publique, les réponses des gradés traduisent une grande satisfaction. En substance, on est désormais plus réactif, mieux organisé ; on a beaucoup appris sur le plan tactique ; on a utilisé des moyens matériels nouveaux (hélicoptères, lanceurs à eau, nouveaux types de munition, etc.). Face à la question, toujours délicate, de la coordination des différents services (PJ, RG, sécurité publique, CRS, gendarmes mobiles) non seulement « ça s'est plutôt bien passé » mais « ceux qui étaient vraiment le plus à même de gérer les problèmes de violence urbaine, c'était la sécurité publique, sans être corporatiste ». Le seul bémol concerne, néanmoins, le renseignement. Il n'y a pas eu d'indices, d'anticipation par rapport à la situation sur le terrain. « Ce qui est clair, encore une fois, c'est que l'on souffre d'un manque d'informations. Je vais être dur avec les collègues chargés du renseignement, mais là, "on est dans le bleu" ! On s'en est bien rendu compte, là ! Les seuls à peu près informés, c'était nous ! Et c'est pas normal... Ce n'est pas aux gens qui ont la tête dans le guidon de faire du renseignement »²³.

Du côté des Compagnies républicaines de sécurité, le discours n'est pas le même. En effet, si la maniabilité des CRS lors des émeutes, en Corse ou lors du CPE, a été démontrée, leur utilisation en novembre n'a pas été exempte de critiques et pose des problèmes de fond, comme nous l'ont expliqué les gradés de la CRS 7. Le bilan du redéploiement territorial des CRS a conduit à une certaine stabilité des affectations géographiques des Compagnies. Elle n'autorise pas pour autant à parler d'inscription territoriale. Car un tel redéploiement en cours bute sur deux difficultés majeures : tout d'abord, l'absence de concertation entre les différents corps de police ; ensuite, la méconnaissance de la topographie des lieux qui continue de caractériser les Compagnies républicaines de sécurité. En conséquence, les unités déployées sur Saint-Denis ont eu aussi le sentiment – toujours d'après nos interlocuteurs – soit d'être utilisées à contre-emploi en faisant des contrôles routiers et des vérifications d'identité sur la voie publique, soit de payer les pots cassés ou de faire le « sale boulot », en récoltant les effets de l'activité des collègues de la police urbaine. Pourtant, les idées ne manquent pas afin de favoriser la coopération : l'instauration d'une radio commune aux différents corps utilisant des fréquences distinctes, des tournées mixtes, la connaissance mutuelle des pratiques. Plus généralement, on retrouve les thèmes majeurs de la politique de la ville : un territoire, c'est un lieu et un réseau d'acteurs coordonnés.

En définitive, il apparaît que l'articulation – bien que problématique – entre sécurité publique et ordre public, au nom d'une politique d'ordre, instaure un *mécanisme de légitimation circulaire*²⁴. En effet, les ratés des opérations de sécurisation dans les quartiers sensibles légitiment le renforcement des dispositifs de maintien de l'ordre, qui, faute d'une réelle « politique de fidélisation », accroît le climat de tension et les effets d'annonce sécuritaire. C'est dire que dispositifs et discours se renforcent mutuellement, justifiant le déplacement des pratiques policières vers la multiplication des dispositifs de contrôle, sans rien régler sur le fond, en particulier dans le département de Seine-Saint-Denis.

²³ On peut y lire un des effets de la redéfinition des missions des Renseignements généraux survenue ces dernières années, délaissant le travail d'information sur les « banlieues et violences urbaines » au profit d'enquêtes sur les menaces incarnées par les « réseaux islamistes et milieux intégristes ».

²⁴ Sur cette notion et plus généralement, voir les réflexions de Cartuyvels Y., Mary P. et Réa A., « L'État social-sécuritaire », in Collectif (2000), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor.

3.2. Les effets locaux de réassurance sur les effectifs

Il apparaît plus largement que les violences urbaines de novembre ont fourni une impulsion nouvelle se traduisant par la latitude acquise dans l'organisation du déploiement des forces, mais aussi, les effets valorisants sur les effectifs. De façon générale, ces événements semblent avoir « *renforcé, d'une certaine manière, la cohésion dans la maison, ce qui n'a pas été un mal* ». Plus localement, cet effet de réassurance est loin d'être négligeable, comme l'expliquera le commissaire divisionnaire :

« En plus, Saint-Denis, c'est peut-être hors-sujet mais il y avait quand même tout un contexte : le changement d'équipe et, malheureusement, tous les incidents qu'il y avait eu²⁵, avec la mise en cause même du chef de service qui avait été suspendu. Vous imaginez le contexte de la prise de service de la nouvelle équipe en septembre. Les fonctionnaires avaient plein d'interrogations, la presse s'était fait l'écho de tout ce qui s'était passé... Moi, je suis arrivée en septembre, avec des effectifs, ici, à qui il a fallu répéter tous les jours qu'ils devaient être fiers de porter leur uniforme et qu'être policier, c'était un beau métier dont ils devaient être fiers. Qu'ils marchent dans les rues de Saint-Denis la tête haute. Ensuite, on a eu l'audit. Un audit, ce n'est jamais bien vécu par les effectifs. Et arrivent ces violences urbaines et c'est regrettable qu'on en soit là mais, pour nous, la conclusion c'est que, à la limite, en interne, ça a permis de ressouder, de passer à autre chose et de voir que notre métier premier était d'assurer la sécurité des biens et des personnes à l'extérieur, et tous les fonctionnaires ont retrouvé cette motivation. En plus, on n'a pas eu de blessés (à l'exception des deux qui ont été blessés ailleurs). Et c'est vrai que les effectifs, il a fallu parfois les freiner, effectivement. Après leur vacation, à 22 heures, alors qu'ils avaient fini, on leur disait de rentrer chez eux mais certains insistaient, voulaient rester. Il y avait cette volonté d'être présent et de participer au maximum ».

Importants pour saisir les effets du contexte local, ces derniers éléments ne sont pas sans incidences en termes de représentation du métier et de formation par les pairs car, s'ils traduisent ici une bonne maîtrise des événements et une capacité à remobiliser ou réassurer des fonctionnaires dont la mission est difficile, ils ne peuvent occulter d'autres situations, qu'il s'agisse de « situations-panique » ou de prises de décisions à forte responsabilité, reposant la question de l'encadrement. Par ailleurs, ce phénomène de réassurance n'est pas propre aux policiers : il vaut aussi pour les élus et les acteurs de terrain, comme on le verra plus avant.

4. Déontologie et professionnalisation

Pour conclure cette partie, nous souhaiterions mettre l'accent sur un point central, mais complexe, qui concerne les rapports entre la police et le droit pris en compte du point de vue de leur *sens politique*. Central parce que depuis au moins les premières émeutes connues en France au tournant des années 1980 et plus encore depuis la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, un doute s'est instauré sur la légitimité de la force publique et la légalité des pratiques policières, en particulier dans les zones dites de « non-droit ». Que l'on parle de « bavures policières » ou de « violences illégitimes », c'est bien dans ces territoires que la question de *l'écart au droit* censé encadrer l'action policière s'est posée avec la plus grande acuité. Divers épisodes législatifs ont conduit à réinscrire cette action dans un cadre légal, que ce soit par la loi sur la sécurité quotidienne (2001) ou la loi sur la sécurité intérieure (2002).

²⁵ Huit procédures judiciaires pour des viols avérés ou des faits de violence ont abouti à la mise en examen de vingt quatre fonctionnaires.

Auparavant, l'instauration par la loi du 10 juin 2000 d'une Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a pu être considérée comme une innovation considérable après les tentatives avortées en 1986 et 1993, bien que disposant de pouvoirs sans comparaison avec ceux dont disposent des commissions de ce type en Amérique du Nord. Et l'on sait que l'actuel ministre de l'Intérieur se fait fort de rappeler les exigences déontologiques s'appliquant particulièrement aux fonctionnaires en tenue qui interviennent dans les cités : ferme sur le traitement de la délinquance, il se veut aussi irréprochable sur les questions de déontologie. C'est ainsi que le politique descend dans l'arène pour s'efforcer de réguler la violence²⁶.

Ce point n'en demeure pas moins complexe pour des raisons liées à l'organisation interne de la police. Ce n'est pas seulement parce que le doute s'est instauré sinon dans une partie de l'opinion publique, du moins parmi les habitants des quartiers populaires victimes des discriminations policières dont rendent compte tant les commissions d'enquête et les travaux de la CNDS que les enquêtes de terrain menées dans ce contexte urbain. C'est aussi au regard d'une caractéristique majeure du travail policier dont Dominique Monjardet a été un des premiers à mettre en valeur le mécanisme, qu'il a qualifié d'« *inversion hiérarchique* », et qui double le procès classique de descente des ordres et consignes et de remontée de l'information²⁷. L'*inversion hiérarchique* consiste en la nécessité, tout le long de la ligne hiérarchique et de bas en haut, d'enregistrer, classer, « filtrer » les initiatives et les décisions des exécutants pour les intégrer dans les cadres et les codes des activités légitimes strictement définies dans l'organisation et, le cas échéant, de les sanctionner. En d'autres mots, si on ne peut dissocier le contenu des tâches de leurs exécutants, il en résulte sinon une certaine opacité des pratiques policières, du moins du jeu dans l'appréciation des comportements ou des territoires qualifiés de criminogènes dans le cas qui nous intéresse. C'est ce mécanisme qu'il faut avoir à l'esprit pour expliquer dans quelle mesure, et selon quelles modalités, les pratiques policières sur le terrain ont pour conséquence un traitement différencié des populations selon leur origine et le territoire où elles sont contrôlées. De même, c'est ce mécanisme qui permet d'expliquer la montée en puissance des outrages à agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions. L'outrage peut en effet se comprendre comme le produit de l'inversion d'une situation mal maîtrisée sur le terrain.

Ce mécanisme permet de comprendre à la fois que la préoccupation pour les questions de déontologie descend du haut vers le bas de l'institution et qu'elle n'empêche pas des situations qui génèrent un fort sentiment d'injustice dans les quartiers populaires. De fait, en Seine-Saint-Denis, la DDSP n'a pas attendu les suggestions de la Direction centrale ou départementale. C'est le directeur lui-même qui a pris l'initiative assez rapidement, comme le raconte un de ses plus proches collaborateurs. « *Le troisième ou quatrième jour, il m'a dit : "Il faut qu'on réunisse les troupes et qu'on les briefe, leur rappeler que ce sont des choses qu'on n'a pas l'habitude de connaître. Les gens commencent à être fatigués, il faut leur rappeler la déontologie, la manière d'intervenir". Ce qu'ils ont appris à l'école en fait, il fallait retravailler les fondamentaux ! Tout simplement parce qu'ils étaient fatigués et exaspérés. Parce qu'ils rencontraient des choses, étaient confrontés à des problèmes qu'on avait rarement vus jusqu'à présent et, en tout cas, pas de manière généralisée comme ça. Très rapidement, au briefing, le directeur est descendu lui-même pour rappeler que, certes, c'était difficile, mais que ce n'était pas la guerre, qu'en face on n'avait pas un ennemi (même si certains ne sont pas animés de bonnes intentions envers nous – c'est un euphémisme). On leur a rappelé ça sans arrêt. Et aucun gardien de la paix n'y a trouvé à redire. Que les commissaires et les officiers soient descendus également dans l'arène, ça a été apprécié. En tout cas ici, c'est sûr. Même des syndicalistes sont venus le dire (alors qu'on ne leur demandait pas !)* ».

²⁶ Ces réflexions doivent beaucoup aux travaux de Fabien Jobard et en particulier à son article, « Le nouveau mandat policier. Faire la police dans les zones dites de "non-droit" », *Criminologie*, 2007 (à paraître).

²⁷ Monjardet D., Benguigui G., Chauvenet A. et Orlic F., *La police quotidienne. Éléments de sociologie du travail policier*, rapport GST-université de Paris VII, 1984. Repris de façon synthétique dans Monjardet D. (1996), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.

Le point de vue des gradés de la CRS 7 exprime une opposition entre déontologie professionnelle et professionnalisation. « *On balance des codes de déontologie de là-haut* ». Or, ces directives sont vaines, voire contre-productives : le problème fondamental relève moins de la déontologie que de l'apprentissage du métier et c'est, par surcroît, le seul argument susceptible de porter auprès des agents. À force, ces derniers ont tellement « *peur des problèmes disciplinaires et déontologiques –c'est la même chose – qu'ils en viennent à adopter une attitude de retrait* ». Tout se passe donc comme si la réalité de l'exigence déontologique était, pour les agents, toute disciplinaire. Comment dès lors professionnaliser le travail policier ? Telle est la question posée qui renvoie à deux axes : le droit et le cadre civil de l'interaction.

L'axe du droit : le constat massif qui est dressé est celui de l'absence de respect des cadres de la procédure qui commence par la méconnaissance des incriminations. Plus exactement, « on commence par interpellé, avant de chercher à justifier le cadre juridique de l'interpellation. La pratique usuelle inverse donc bien les séquences. Ainsi, par exemple, on trouve souvent dans les PV, au titre de l'incrimination, « incitation à l'émeute ». Or, cette catégorie n'existe pas au plan juridique, alors que sont disponibles les 3 D : Détérioration, Dégradation, Destruction. Ces incriminations inexistantes sont censées être cause de nullité de procédure, laquelle reste davantage un risque qu'une sanction. Il en va de même de la « palpation de sécurité » pour laquelle il n'existe aucune définition « statutaire » (réglementaire, professionnelle)²⁸. « *Quand je le dis aux agents, [poursuit un de nos interlocuteurs], ils s'énervent : "on n'est pas des juristes !" Je leur réponds : "vous refusez la professionnalisation" »*²⁹.

L'axe du cadre civil d'intervention : les fonctionnaires de police ne sont pas préparés à ces confrontations avec les jeunes des cités en particulier qui sont leur clientèle ordinaire du fait de leur socialisation initiale, mais aussi de leur formation dans les écoles de police. « *Ce qu'il faut apprendre aux agents, c'est à être face à des jeunes qui mâchent leur chewing-gum, assis dans une voiture dont la sono est à plein tube, apprendre à faire baisser le volume, c'est la première des étapes et celle qui, précisément, manque* ». Faute de ces compétences civiles ou relationnelles, les modalités d'intervention des agents alimentent les situations de tension et renforcent la construction des stéréotypes.

C'est pourquoi certains gradés plaident pour une refonte des corps et des pratiques professionnelles, rendue impossible pour des raisons d'affichage politique et par la structuration syndicale de cette administration (rappelons que chez les CRS, le taux de syndicalisation frise les 95 %). Ces deux aspects, bien qu'interdépendants, relèvent, pour le premier d'une réforme de l'institution, réforme qui se conduit par le haut et concerne au premier chef les agents de commandement ; pour le second, d'une professionnalisation aboutie qui vise au premier chef les agents de base. La formation des cadres est un thème qui fait charnière : faute de connaître le métier, ils sont doublement incapables de faire preuve d'autorité.

Face aux problèmes de déontologie et à la nécessité d'une professionnalisation accrue, la question de l'encadrement des pratiques policières dans les « zones urbaines sensibles » est centrale. À la jeunesse des effectifs viennent s'ajouter le manque d'encadrement et le *turn over* qui y paraît plus important qu'ailleurs. Cet extrait d'entretien réalisé avec deux membres de Synergie Officiers illustre assez bien les conditions de vie et de travail des policiers et les choix de carrières qui s'offrent à eux.

²⁸ Suite à une plainte déposée par un justiciable de Poitiers qui a fait jurisprudence, la Cour européenne des droits de l'Homme a établi que la palpation de sécurité avait constitué une « atteinte à la liberté de venir ». Un arrêt de la Cour de cassation a par suite établi une définition juridique de la palpation de sécurité : « une mesure technique laissée à l'appréciation des policiers en fonction de circonstances de temps et de lieux ». Derrière le flou de la formule, cet arrêt introduit bien une obligation de justification tout à fait sérieuse. À l'école de police de Saint-Cyr, l'usage de la palpation de sécurité est limité formellement aux procédures de flagrant délit.

²⁹ Les rapports de la CNDS sont là pour valider ce raisonnement dans la mesure où c'est bien souvent la disproportion des forces au regard des dangers qui est invoquée, en se basant, tant sur les Principes généraux de sécurité pour agent (PGSA) que sur les Gestes techniques des policiers en intervention (GTPI). Voir, à ce propos, le colloque organisé par la CNDS, qui s'est tenu à Paris, le 20 octobre 2006 : « Approche internationale de la déontologie professionnelle ».

« Ce qui va arriver, c'est que la personne va arriver, sortir de l'école et être au commissariat de Saint-Denis. Elle va y rester quatre ans, cinq ans. C'est le moment où cette personne va pouvoir passer brigadier, et là, elle a toute possibilité pour partir. Surtout que, en ce moment, on se trouve dans une situation où, en province, ils sont en manque de gradés. Il va de soi donc qu'au bout de quatre ou cinq ans, la personne, si elle est originaire de province, fait le choix de retour chez elle. Elle fera un petit peu une croix sur sa carrière (quoique). Parce que si on réfléchit bien maintenant, vous avez pas grand-chose à perdre à rester en province, vous avez même tout à gagner. Parce que les petits avantages que vous avez ici, notamment pécuniers, la fameuse prime³⁰, sont largement récupérés lorsque vous êtes en province. Le coût de la vie est beaucoup moins cher. Pour vous loger, je ne vous en parle pas ! (...) Pareil pour les promotions. Entre l'officier qui va être lieutenant à Royan et celui qui va être lieutenant aux Bosquets, la différence en avancement sera de trois ans. Le gars qui sera à Royan, il passera en neuf ans ; celui qui sera aux Bosquets, il passera en six ans. Vous croyez que le jeu en vaut la chandelle ? »

– Vu les risques, vous voulez dire ?

« Et les avantages ! Y'en a un qui va se soucier de son petit bateau pour aller à la pêche et l'autre qui va se soucier de bien protéger son pavillon donc se payer une alarme pour ne pas être cambriolé, faire attention à ses enfants, pour ne pas aller les mettre à n'importe quelle école, les mettre dans des écoles privées sous contrat d'État parce que, sinon, ils vont avoir de gros soucis, faire attention à son épouse parce qu'on ne va pas faire ses courses à n'importe quel endroit – je sais de quoi je parle. La personne qui habite à Royan n'a pas ces soucis-là. Donc, tout mis bout à bout, vous n'avez aucun intérêt à rester ici (...). Moi qui suis du 93, je m'y suis toujours promené dans ces cités. Quand, du matin au soir, vous prenez des crachats sur votre tenue, qu'on vous balance des machines à laver, cité du Chemin vert à Bobigny, qu'on vous balance des boules de pétanque, qu'après on vous traite d'enculé, je vais niquer ta femme, je vais savoir où t'habites, je vais venir je vais foutre le feu à ta maison... [Soupir]. Ce garçon, il va peut-être avoir un verbe un peu haut, vous croyez qu'on peut pas le pardonner un tout petit peu ? »

Autre officier : « Quand vous avez un équipage, un ancien qui a dix, quinze ans d'ancienneté dans une même circonscription, c'est extrêmement rare. Un ancien, il peut tempérer, il peut intervenir d'une certaine façon, il est reconnu, par ses effectifs, et aussi par les jeunes parce qu'il a un certain âge, il les connaît. Les jeunes, il leur dit : "calmez-vous !" Toi, je connais ton père, toi je connais ta mère. Arrête tes conneries, maintenant c'est l'heure d'aller te coucher. Ca, ça fonctionne. Mais quand vous avez des policiers qui ont l'âge des jeunes qui sont dans le hall, qui sont depuis six mois ou un an, c'est leur premier poste après leur sortie de l'école, là c'est difficile ».

En conséquence, on peut dire que tout se tient : d'un côté, le respect des règles de déontologie et les différentes formes de contrôle (interne ou externe, tant par l'IGS et l'IGPN que par le Parquet) dessinent en creux la question de la formation et de la professionnalisation des fonctionnaires ; de l'autre, l'organisation du travail de police selon le mécanisme de « hiérarchie inversée » et le manque d'encadrement, lui-même lié aux conditions de travail difficiles et aux situations de stress extrême dans les zones sensibles, produisent et reproduisent des situations de tension extrême.

³⁰ Il s'agit d'une prime de postes difficiles pour agent travaillant en petite et grande couronnes. Autrement dit, quelqu'un qui travaille à Neuilly-sur-Seine ou à Montfermeil touche la même prime qui est à peu près de 450 euros par an.

IV - MÉDIATIONS ET PACIFICATION DES ACTEURS LOCAUX

Les événements de novembre 2005 à Saint-Denis ont été marqués par la mobilisation d'acteurs intermédiaires animés par une volonté de médiation. Ces mobilisations « font l'événement », autant qu'elles l'accompagnent ou en atténuent les formes. L'importance de ce rôle mérite d'être soulignée, et pas seulement en vertu de cette pacification immédiate, dans ses logiques, apports et limites. Ne serait-ce que parce que la spontanéité de ces conduites oblige à souligner leur enracinement, que les acteurs situent dans le prolongement d'engagements politiques, professionnels, parentaux et civiques.

Traités sur le mode de l'évidence comme des émeutes au masculin, qu'accentue encore la concentration exclusive du regard sur le face à face entre jeunes et police, les événements de novembre 2005 révèlent une activité de médiation demeurée « hors-champ » qui se conjugue, elle, largement, au féminin. On peut dès lors s'interroger sur les formes sexuées de ces manifestations dans l'espace public. Mais l'on peut, dans le même mouvement, s'interroger sur les catégories du débat public et l'étrange scansion du regard dans laquelle elles sont produites. Cette représentation de l'émeute, dominante jusque dans la littérature sociologique, cantonne les habitantes au rôle de « spectateur » et c'est dans un second temps seulement que l'on s'interroge sur leur appréciation de l'événement (la « solidarité de fond » ou le « ras-le-bol » des habitantes) ou sur leur responsabilité (à travers le discours de la démission parentale). Le paradoxe de ce récit médiatique et politique, on l'admettra, est assez net : dans un premier temps, « les habitants » sont extraits de la scène et placés dans la position de spectateurs passifs, leur réintégration, dans un second temps, met en avant leur responsabilité.

1. Désamorcer le face à face jeunes-police

La capacité de la municipalité à orchestrer ces mobilisations témoigne des mutations d'un tissu politique local fragilisé (effritement et « nostalgie du maillage militant » traditionnellement caractéristique des villes communistes, progression de l'abstention et des scores électoraux de l'extrême droite) mais vivace : on peut dire que, par capillarité, les « relais » ont fonctionné, dans les deux sens, entre élus, militants et habitants.

1.1 Une mobilisation mi-spontanée, mi-pilotée, qui reflète l'intégration de la municipalité

L'évaluation, rétrospective, du calme relatif qui a régné à Saint-Denis ne doit pas masquer l'inquiétude des acteurs locaux dès le début des événements de Clichy. « On a vu arriver la vague de violence en s'inquiétant de ce qui pouvait se passer sur le territoire », rapporte cet élu. La connaissance fine du territoire qu'ont les acteurs locaux les met en situation de prendre la mesure d'une situation explosive. « Personne ne s'y attendait, mais on est toujours presque prêts à s'y attendre. On sait très bien que les ingrédients sont là. Il suffit d'un drame », rappelle un autre élu. Si le scénario des émeutes de novembre 2005 n'est pas à proprement parler « surprenant », le premier temps est celui de l'attente et de l'anticipation. Le récit de cette employée municipale, par ailleurs militante associative, indique à la fois cette perception fine de l'ambiance des quartiers et cette capacité d'alarme ou de « veille » des acteurs, qui se tournent vers la municipalité.

« J'ai du mal à monter l'histoire, à dire comment ça a commencé. Personnellement, j'ai vu que ça bougeait dans les cités, qu'il y avait des choses pas normales (...). Puis, en novembre, on avait rencontré le maire, à quelques-uns, des militants de la ville, des gens dans leur quartier qui nous avaient dit "si ça bouge, il faudrait qu'on puisse tourner un peu sur la ville, il faut voir ce qu'on peut faire". Ce n'était pas impromptu, c'était à l'occasion d'une autre réunion où l'on avait senti que les choses allaient mal. Ça commençait à bouger ».

(Employée municipale et militante associative, 56 ans)

Très vite, une cellule de crise municipale se met en place, regroupant autour du maire quelques élus et responsables de services, qui centralisent et relaient les informations obtenues *via* les services de police ou transmises, par-delà les services municipaux, par des militants ou des habitants. De manière sporadique, quelques échanges d'information et récits de pratiques ont lieu entre les élus de la communauté d'agglomération, voire du département, sans que l'on puisse parler de véritable coordination, chacun s'accordant à dire que, dans l'urgence, « *on était un peu chacun pour soi, le nez dans le guidon* ». À cet égard, les élus de Saint-Denis se trouvent, sinon dans une situation favorable, en tous cas dans une situation de surprise toute relative car ils disposent d'une réserve d'expérience : « *on était un peu aguerris* ».

Ce savoir-faire autorise quelques innovations, au sens de l'application à la gestion des émeutes de pratiques forgées dans d'autres contextes. C'est le cas, par exemple, d'une permanence d'aide aux victimes *ad hoc* à la Maison de la justice et du droit, et de l'organisation d'une politique d'indemnisation pour les propriétaires de véhicules incendiés qui ne seraient pas couverts par une assurance personnelle. Cette disposition ne sera que peu sollicitée par les intéressés, contactés à nouveau par courrier sur la base des plaintes enregistrées au commissariat. Par contre, la permanence reçoit « *beaucoup de parents affolés, inquiets pour leurs enfants dont ils n'avaient pas de nouvelles depuis leur placement en garde à vue* », rapporte le permanent. Dans une autre gamme, les services de la communauté d'agglomération, compétente en matière d'enlèvement des déchets sur la voie publique, sont priés, comme les gardiens d'immeubles, de ne sortir les poubelles qu'au dernier moment, mis au service d'une politique de prévention situationnelle : on évite de laisser prise au feu, ou de laisser s'installer l'image de quartiers dégradés. Ces interventions « de proximité », multiformes, supposent un échange d'informations constant, l'implication et la coordination des services municipaux. Elles reposent sur l'insertion locale des élus et leur capacité sinon à susciter les « bonnes volontés », du moins à être investis de ce rôle de pilote.

Au-delà de ce noyau dur municipal, une quarantaine de personnes – soixante au plus en comptant les quelques élus – se retrouvent tous les soirs et sillonnent en petits groupes les rues de la ville, principalement dans le centre, jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ce second cercle reflète, pour partie, le tissu militant local et l'interconnaissance y est dense. Quoique de dimension restreinte, ce groupe est cependant composite et l'on peut repérer plusieurs formes d'engagement.

- Une première strate, sédimentée au fil des campagnes électorales, regroupe les militants syndicaux, « cheminots » ou autres, de culture communiste. C'est « la famille », « ambiance fête de l'Huma », « c'est un peu cette chaleur-là », précise un observateur.
- Une seconde strate est formée par des employés municipaux, « présents par attachement pour leur ville et pour leur outil de travail ». On y compte, notamment, des animateurs jeunesse, qui situent leur engagement dans le prolongement de leur engagement professionnel, tout en précisant qu'il s'agit bien d'un engagement « citoyen » et, en ce sens, volontaire. Dans l'ensemble, il s'agit plutôt d'hommes de 35 à 45 ans, parfois d'ascendance maghrébine, souvent nés à Saint-Denis.
- La troisième strate, recrutant plus souvent chez les classes moyennes intellectuelles et les employés que chez les ouvriers, est plus féminisée. Elle regroupe des militants d'extrême gauche et des militantes associatives mobilisées sur les questions de sécurité dans la perspective d'un dialogue social à renouer. On compte également, parmi ces habitants du centre-ville, des acteurs et des actrices dont les formes d'engagement sont plus ponctuelles et ne passent pas toujours par des cadres organisés.
- Pour compléter le portrait de ce groupe, il faut ajouter à ces « militants de la ville », quel que soit le mode d'affiliation politique qui les caractérise – syndical et partisan, associatif ou passant par des relations d'attachement plus personnelles – les « relais d'habitants » qui se sont mis en place dans différents quartiers (à Floréal, La Saussaie, Allende, Joliot-Curie, La Plaine en particulier). « *Généralement, ce ne sont pas des jeunes dans les amicales de locataires, ce sont plutôt des gens âgés donc je ne les avais pas sollicités, je craignais des*

difficultés. Et, en fait, la présidente de l'amicale de... avait appelé deux ou trois jeunes du quartier, qu'elle connaissait, pour leur dire "une telle tourne avec le maire et avec des gens, si vous pouviez aller voir pour aider s'il y a des problèmes". Et ils sont venus ». De recrutement plus populaire et d'origines nationales plus variées, cette dernière frange est majoritairement féminine, même si elle comprend quelques jeunes hommes, parfois pères de jeunes enfants. Comme le rapporte cette observatrice : « dans les quartiers, on a vu les mamans ».

En somme, la constitution de ce groupe relève de trois modes de structuration :

- la structuration politique et militante, qui rend compte de deux « cultures » politiques typiques : au vivier emblématique d'une « banlieue rouge » historique répond un vivier « de classes moyennes, des bourgeois, de professions plutôt intellectuelles, de profs », dont l'activité militante répond en partie à d'autres thèmes, à d'autres cadres et à d'autres rythmes ;
- la structuration par genre et par génération de cette nébuleuse d'habitants : si, dans l'ensemble, le groupe est largement féminin (« 60 % - 40 % », estime cet observateur) et plutôt « adulte » (un élu estime la moyenne d'âge à « 40-45 ans »), les critères d'âge et de sexe contribuent également à différencier les strates entre elles ;
- la structuration territoriale de ce groupe est prépondérante. D'une part, « les habitants du centre-ville » se distinguent nettement, par leur nombre et leur présence prolongée dans les rues du centre et parfois d'autres quartiers, d'autre part et en corollaire, les ressorts de l'interconnaissance facilitent cette inscription territorialisée, cette identification aux lieux et aux liens sociaux qui s'y déploient.

1.2. «Casques bleus », pare-feux et interlocuteurs

L'impressionnant déploiement policier, extraordinaire par son ampleur et son équipement, frappe les esprits, d'autant que la plupart des cités restent calmes. Élus, militants et habitants s'emploient à en désamorcer l'effet provocateur, effet « Pygmalion », auprès des jeunes garçons. « Au moment où on y est allé, c'était parce que quelqu'un avait appelé quelqu'un d'autre pour nous dire d'aller voir, parce qu'ils étaient en face à face. C'était souvent ça le signalement. Parce que, quand c'est ça, il ne manque pas grand-chose pour que ça parte », rapporte ce militant associatif. « Descendre, éviter que tout cela ne se coagule », constitue la première de leurs motivations.

Le long extrait suivant donne un exemple concret de cette activité de médiation. Bien d'autres récits font part des mêmes accélérations illisibles, rythmées par le vol de l'hélicoptère ou par l'arrivée des journalistes, qui repartent aussi subitement qu'ils capturent des images d'épaves en feu, à l'instar de cet épisode à Joliot-Curie : « Le mec commence à filmer, en rentrant dans la fumée. Ça a duré un quart d'heure, les pompiers éteignent et tout le monde s'en va. Plus rien, le calme. Il n'y avait pas un jeune dehors. Pas un ». La scène tient parfois du théâtre d'ombres. Mais on conçoit le mécanisme par lequel les rues se vident. Dans cette ambiance de « couvre-feu », abondamment décrite, les gestes les plus anodins prennent une tournure irréaliste. Qui se trouve dehors se voit happé par une situation de tension qui fige les rôles.

« Cette cité s'est trouvée cernée de partout. À part ça, il n'y a rien eu. Sauf deux voitures brûlées, deux épaves, je précise. Sauf cette soirée où l'on tournait, et (le maire) nous appelle pour demander si on était passé par Saussaie car "il paraît qu'il se passe quelque chose là-bas" (il avait des infos par le commissariat). On était passées une heure avant et il n'y avait rien, c'était noir, il n'y avait personne...

Enfin, si, il y avait quelque chose : autour du terrain de foot de la Saussaie, il y avait une dizaine de minots : 10-12 ans. Je suis allée les voir en leur demandant ce qu'ils faisaient là. "Madame, regardez, il y a les CRS, ils vont passer, ils vont nous esquinter le terrain..." C'est un terrain en synthétique, on leur avait livré peu de temps avant, auquel ils ont travaillé et auquel ils tiennent beaucoup (...). Ils se tenaient devant eux, les CRS,

cent mètres plus loin, on sentait qu'il y avait quelque chose chez les petits. "On va rentrer..." On a fait le tour, on est revenues et ils étaient encore là. Je leur demande à quoi ça sert, ce qu'ils font. Toujours la réponse au sujet du terrain de foot, je leur assure que non, leur terrain ne sera pas esquiné, que les CRS ne bougeront pas si eux rentrent chez eux. Ils disent qu'ils vont rentrer, alors on s'en va.

Et la présidente d'une amicale m'appelle, me dit qu'elles m'ont vue passer, me demande ce qui s'est passé. Au milieu des tours, on a l'impression qu'il n'y a rien, qu'on est dans un désert et, en fait, tout le monde voit ! Je réponds qu'il ne s'est rien passé, qu'on leur a demandé de rentrer. Mon amie me dit qu'ils ne sont pas rentrés et qu'ils ont mis le feu à une poubelle. Donc les pompiers arrivent, les gens descendent des tours, les choses rentrent dans l'ordre, le feu est éteint et nous partons.

Nous appelons (le maire) en lui disant que tout est redevenu calme, qu'il n'y a plus de petits, qu'il n'y a plus que des CRS. Il nous rappelle en disant que, sur la Courtille, il y a l'hélicoptère ! On y retourne – j'étais avec une adjointe et d'autres – et on voit un cordon de CRS, l'hélicoptère qui tournait. On a voulu passer par la rue de La Garenne, par Floréal et il y avait le cordon. On a essayé de passer par derrière. Et derrière, l'image était très forte : il y avait deux gamins avec un chien, un labrador. On leur demande ce qu'ils font là. "Ben rien, on sort notre chien !" Très sincèrement. Et là, on a vu un monsieur en djellaba sortir affolé, demandant ce qui se passait. Il y avait des CRS partout, l'hélicoptère... Et il dit : "C'est mon fils. Il n'a rien fait !" Je lui réponds "Mais je n'ai rien dit, moi ! – Mais alors, pourquoi il y a tout ça, qu'est-ce qu'on a fait ?" Qu'est-ce qu'ON a fait... Vous vous rendez compte. Les gens ne comprenaient pas. Aux fenêtres, qui s'ouvraient, les gens se posaient les mêmes questions : "Qu'est-ce qui se passe ?". On sentait une inquiétude provoquée par l'hélico. Nous sommes allées voir les CRS. Je reconnais un policier de Saint-Denis, "déguisé" en CRS. Je lui demande ce qui se passe. "Madame, il faut circuler. On a eu des projectiles du haut d'une tour". Mais il n'y avait personne ! "Puisque je vous dis qu'il y a eu ça ! Bon, allez, vous dégagez !" Il ne m'avait jamais parlé comme ça. C'était un flic de proximité, plutôt humble, bon enfant. Mais on sentait que d'avoir revêtu le costume CRS, ça lui donnait une certaine force.

On recule donc et on se met à regarder en haut des tours en se disant qu'il y avait un truc qu'on n'avait pas compris. On ne voyait rien à part l'hélico qui tournait avec des projecteurs (je n'avais vu ça que dans des films) et, d'un seul coup, on voit les cars s'ouvrir, tous les CRS descendre, défourailler les flash-balls, et on voit des mecs arriver en moto, caméra au poing, qui se mettent à filmer. Un truc de fou. Ça a duré dix minutes. Nous, on s'inquiétait en pensant aux deux mômes...mais ils étaient rentrés. Ils ont couru, les mecs ont filmé, ont filmé l'hélico, dix minutes, après tout le monde est remonté, tout le monde est reparti, il n'y avait plus rien, c'était terminé. C'est ce que j'ai vécu » .

(Militante associative, 56 ans)

Les élus de la majorité soulignent l'importance de cette médiation, pratiquée avec les habitants et autres militantes. « Le fait qu'on ait été présents dès le départ a évité qu'il y ait trop de concentration de police à des endroits où il n'était pas forcément intelligent d'en avoir – ça ne veut pas dire qu'ils n'étaient pas du tout là », indique cet élu, par ailleurs fort critique de ce qu'il appelle une « culture anti-flic » locale. Un autre élu se remémore une situation comparable, dix ans plus tôt, aux Francs-Moisins : « en 1994, avec un adjoint, on a passé 2-3 nuits entre les mômes et les CRS, en essayant de convaincre les CRS de partir : plus ils restaient, plus ça posait de problème. Finalement, la troisième nuit, on a réussi à convaincre le gradé », avant de souligner les « limites de ce rôle d'interposition », dans des situations de forte tension.

La capacité à jouer effectivement ce rôle de médiation est en partie fonction de la nature et de l'intensité des incidents. La fugacité des incidents et la mobilité de leurs auteurs indiquent, aux yeux des militants, que ceux-ci leur sont demeurés hors de portée ; les jeunes accessibles se révèlent « des badauds, comme nous », pour la plupart des garçons, parfois scolarisés ou employés, parfois en situation de rupture, entre 15 et 25 ans. « *On a beaucoup fait tampon entre la police et les jeunes gens qui ne faisaient pas partie des auteurs, mais qui étaient là à "tenir le mur" à plusieurs, à discuter, donc ils étaient beaucoup contrôlés et il y avait une sorte de jeu de chat et de la souris. Les CRS essayaient d'appliquer un couvre-feu qui n'existait pas en leur demandant de se disperser, de rentrer chez eux. Et eux restaient là, donc étaient contrôlés plusieurs fois par soir* ». De manière immédiate, l'effet de ces formes d'occupation de l'espace public par des adultes, qui se présentent comme des « casques bleus », s'analyse moins en termes d'extinction du feu qu'en termes d'évitement d'un embrasement plus large, dès lors que la situation est connue pour être propice aux dérapages. Cette logique d'action préventive, qui joue sur les franges d'un groupe flou, résume, pour certains élus, la capacité municipale en matière de prévention de la délinquance.

L'importance de ce rôle de médiation ne doit pas être uniquement rapportée à son étendue (qui reste modeste, on l'a souligné, y compris chez les élus) ni à son efficacité immédiate en termes de retour au calme (l'explication est toujours un peu circulaire). Éphémères et limitées, ces formes d'intervention ne sont pas passées inaperçues, comme en attestent les échos de certains des jeunes rencontrés, qui ne les tiennent pas pour anodines. « *C'est bien, c'est pas tout le monde qui fait ça. Eux, au moins, ils viennent nous écouter, savoir ce qu'on a à leur dire. Eux, ils ne peuvent pas faire grand-chose mais, au moins, ils savent ce qu'on avait à leur dire* ». La période est ponctuée par la constitution d'arènes éphémères, de scènes de rue dont la caractéristique notable est d'avoir rassemblé des catégories d'acteurs « qui ne se parlaient pas d'habitude ».

« En dehors des gens qui descendaient comme ça pour faire les casques bleus et les jeunes gens, il n'y avait personne. C'était comme si la ville était morte. On pouvait parler assez facilement, mais il fallait le vouloir, parce que les groupes de jeunes gens tenant le mur ou tapis dans l'ombre... pas parce que tu as peur, mais parce que c'est artificiel. C'est pour ça qu'au début, certains nous charriaient : "t'as pas la télé chez toi ?" (...). En discutant, tu t'aperçois que ce sont des gens que tu croises tous les jours ». (Militant associatif, 35 ans)

2. Renouer le dialogue

Ces mobilisations d'acteurs intermédiaires participent de la production de l'émeute comme événement politique, au sens où les incidents attendus, observés, commentés, suscitent une activité d'interprétation, et au sens où ces scènes permettent de reconfigurer l'espace des relations, et produisent des effets de reconnaissance entre acteurs. On peut en décrire les effets sur deux plans :

- d'une part, les discussions rapportées avec de jeunes « badauds » reflètent, pour partie, le sentiment de découverte d'une expérience juvénile des rapports avec les institutions (éducation et police nationale) caractérisée par le sentiment d'humiliation et par la défiance vis-à-vis des institutions politiques ;
- d'autre part, la logique propre des mobilisations structure encore davantage l'entrelacement de ces réseaux de « militants de la ville » et celles-ci fournissent aussi une occasion de se compter.

2.1. L'organisation municipale de débats avec les jeunes des quartiers

Rétrospectivement, le calme relatif de Saint-Denis fournit l'occasion d'un satisfecit municipal. L'absence remarquée de dégradations de bâtiments publics et d'équipements communaux est placée au crédit d'une politique de concertation et d'ouverture que soulignent les élus : « à Saint-Denis, il n'y a pas de relégation dans la relégation ». De manière analogue, les animateurs jeunesse mettent en avant l'importance des relations patiemment établies, depuis les « activités d'accroche » jusqu'au suivi quotidien des actualités locales, nationales, internationales ou... biographiques. « Il y a un petit côté comme ça : "à Saint-Denis, on tient la ville" », note un observateur. Cependant, le ton reste prudent, à la mesure de la gravité de la situation commentée et de son caractère irrésolu.

Dès le 9 novembre, débute une série de débats planifiés dans les antennes jeunesse des treize quartiers de la ville. Les adjoints s'y rendent par binôme, selon leurs liens de représentation des quartiers et leurs disponibilités. « Sans avoir une organisation militaire, c'était plutôt la spontanéité de l'organisation, mais garantie par des années d'expérience de terrain, on a essayé très rapidement de lancer du débat et de la réflexion », explique ce directeur d'antenne. « Ils ont choisi les antennes jeunesse, donc nous on a été flattés (...). Et c'était vraiment agréable de voir que le personnel politique de la ville était venu seul, c'est-à-dire sans cette idée de protection policière ou agents de sécurité, qui auraient pu ajouter encore au cliché selon lequel les jeunes sont dangereux ».

« On a organisé des rencontres, pour essayer de déminer, enfin : de comprendre, d'expliquer, de donner des éléments de réflexion », résume cet élu, en insistant sur un point central : prendre position, affirmer l'injustice de la mort de deux jeunes (fussent-ils délinquants, comme lors d'épisodes émeutiers des années antérieures), est le préalable de toute discussion. La condamnation de l'intolérable expression de violence est inaudible si l'événement qui la déclenche est « négligé, minoré ou méprisé ». « Considérer » pleinement cette cause permet d'ouvrir un espace commun et rend possible l'apaisement. « Les aider à porter le deuil, c'est un peu le rôle que l'on doit avoir », synthétise le même interlocuteur. Dans cette perspective, il s'agit de reconnaître que « la violence ne part pas comme ça, la violence a une cause », dont l'analyse peut aider à affûter de nouveaux moyens d'action.

L'ambiance et le succès de ces débats sont décrits en termes variables. Dans l'ensemble, les observateurs retiennent l'impression d'une « soupe » qui saute, libérant des discours-fleuves et très critiques, « une accumulation d'injustices enfouies ». « Il y a eu parfois des réactions un peu virulentes. Pas de casse, mais des discours assez hard de la part de certains jeunes. Et c'est là qu'on a constaté qu'il y avait, en fait, pas mal de jeunes qui en pensaient autant que tous ces casseurs qu'on voyait à la télé ». « La différence [poursuit cet animateur devenu directeur d'antenne, ayant près de quinze ans de métier, à l'âge de 35 ans environ], c'est qu'on a réussi avec certains, ce n'est pas du 100 %, à leur faire comprendre que la seule façon... l'une des meilleures façons d'essayer de régler un problème, c'est 1) de s'exprimer et 2) de militer pour essayer de faire bouger les choses. Et qu'à un moment donné, il fallait un engagement ; pas forcément politique, mais un engagement ».

C'est à l'aune de cet apprentissage du « sens de l'engagement » que le regard des animateurs jeunesse sur la tenue de ces débats se fait le plus ambivalent. La présence immédiate des élus est saluée ; mais la rencontre d'attitudes instrumentales et de promesses irréalistes noircit le bilan, tant l'issue donnée à des débats de haute tenue paraît déplacée, quand issue il y a. « Les jeunes ont réclamé un terrain de basket... ». Cet animateur regrette que la discussion sur les équipements, eût-elle été le problème posé, n'ait pas eu lieu sérieusement, en étant rapportée, par exemple, au budget de la ville, à son échéancier, aux choix à effectuer. Plus généralement, les animateurs se montrent circonspects devant une attitude qui limiterait l'apaisement à l'étanchement de la colère ou de la « rage » diffuse, sans participer à la construction du discours ni de réponses politiques de plus long terme.

« Ils sont vraiment inquiets. Et, pour la plupart, ils ont le sentiment en plus qu'aux moments où ils essaient d'obtenir des réponses, (ils ne récoltent qu'une) écoute passive.

Il y a quelques années encore, ils avaient le sentiment de ne pas être écoutés. Aujourd'hui, je pense que certains politiques se bougent pas mal pour essayer de leur offrir la possibilité de s'exprimer. Pour ce qui est de l'écoute, la plupart des jeunes aujourd'hui vous diront "oui, c'est vrai, il existe des endroits où on peut venir s'exprimer et dire ce que l'on pense". Mais derrière, rien ne bouge. Je crois que là, on a atteint notre niveau de saturation et qu'il faut passer à une autre étape, celle de la démocratie participative. À Saint-Denis, ce sont des termes qu'on utilise beaucoup. On s'efforce de les mettre en application, ce n'est pas toujours facile, mais... ». (Animateur, 35 ans)

La perplexité des animateurs devant ces « politiques de l'écoute »³¹ est à l'image de l'ambivalence des relations qu'ils entretiennent plus généralement avec leurs institutions tutélaires ou partenaires : « on a le sentiment d'être des fusibles ».

« Chaque fois qu'il se passe quelque chose, on demande "Que fait l'antenne jeunesse ?" (...). Comme je vous le dis, on est des animateurs socio-éducatifs, on est des co-éducateurs mais j'ai l'impression que tant la ville que le gouvernement attendent d'acteurs de terrain comme nous de leur trouver de l'emploi, de leur trouver une nana ou un mec pour qu'ils se mettent en couple... C'est vraiment... On a le sentiment qu'on nous en demande de plus en plus et qu'aujourd'hui, on est quasiment polyvalents. On est des petites assistantes sociales, des petits psychologues, des petits sociologues, des grands frères, des éducateurs, des conseillers matrimoniaux, pour ceux qui ont des petites copines, des conseillers en polytoxicomanie, "il ne faut pas toucher", ou pour ceux qui touchent, "comment faire pour décrocher". C'est vrai que, par moments, c'est pesant. Et on fait tellement ça par amour qu'on n'arrive pas à dire non. Après l'issue, la seule issue qu'on aie trouvé, c'est de développer le partenariat ». (Animateur, 35 ans)

2.2. Crise du politique et effervescence militante

Pour les élus, l'importance de manifester « la présence du politique sur le terrain » prend sens au regard « de l'écart de plus en plus important entre les institutions et le citoyen, en particulier entre les institutions et les jeunes », dont les émeutes fournissent, d'une certaine manière, la mesure. Mais les jeunes ne sont pas, loin de là, les seuls destinataires de cette présence à forte dimension symbolique. Il s'agit d'éviter de produire l'image d'un « abandon total » de l'intervention dans l'espace public aux forces de l'ordre, en assumant pleinement un rôle actif de médiateur... tout en déplorant « l'institutionnalisation du rôle de médiation », lorsqu'elle prend la forme d'une délégation. « Le plus notable, à mon sens, c'est l'absence quasi-totale de réaction des adultes, de certains adultes », retient ce conseiller municipal, en distinguant le groupe des médiateurs d'autres groupes d'habitants.

« Il y en a beaucoup qui sont restés quand même planqués au fond de leur salle de bains. Parmi les gens qui sont sortis, à quelques exceptions près, je trouve que la tétanisation était remarquable – y compris parfois de la part de militants, il y a quand même un paquet de militants de tous bords sur le quartier (le centre). Ils sont sortis, ils parlaient entre eux, des fois ils se calmaient entre eux (quand l'un était en colère parce que leur voiture avait brûlé, par exemple). Il y avait aussi une grande émotion, avec le manque de recul, (des propos) assez incroyables, surdimensionnés. Quand soi-disant la rue est à feu et à sang, se préoccuper de l'état de sa façade, je trouve que... ».

³¹ Cf. Fassin D. (dir.), *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, 2004.

On pourrait souligner au passage que les formes de pacification procèdent, elles aussi, par capillarité. Leur objet glisse de la « rage » des « jeunes » à « la colère » de certains hommes, animés d'intentions d'interventions plus musclées. Autre exemple, dans le quartier de La Plaine, un « voisin » s'empresse opportunément d'accompagner tel habitant réputé « sanguin » qui projetait de faire des « rondes » dans le quartier (et non des « tournées », des « visites », comme on le dit dans le groupe des médiateurs). En contrepoint, l'homogénéité du groupe des médiateurs ne doit pas être surestimée. Certes, « *ce groupe a été travaillé* », explique un conseiller municipal, en mentionnant les enjeux des politiques locales de sécurité qui en ont creusé le lit : « *il y avait tout un fond de débat qui avait relativement stratifié tout ça, créé une certaine légitimité* ». Et, cependant, poursuit le même élu, « *ce groupe est assez révélateur de ce que produit cette ville spontanément* ». « *On n'était sans doute pas tous là pour les mêmes raisons* », explique rétrospectivement un de nos interlocuteurs. L'explicitation des postures s'enrichit ultérieurement : dans un premier temps, le geste lui-même est éloquent.

La volonté de médiation, l'intention pacificatrice prend en effet fondamentalement valeur de manifestation d'une appartenance commune à la ville. Elle passe par la présence physique dans l'espace public et recherche l'ouverture d'espaces de dialogue, tout en reconnaissant l'existence de conflits. « *Je descends seul, comme beaucoup de gens, pour moi c'est une évidence. (...) À la fois pour témoigner, pour dire que je suis là, j'habite là, ce qui se passe ne m'est pas étranger. Je viens, je me pose, pas pour dénoncer non plus, mais pour calmer. (...) Y compris avec la dimension du conflit qui peut exister à ce moment-là* », explique cet habitant. Politiquement situés à gauche, ces actrices et acteurs intermédiaires discutent de la dimension expressive des émeutes en cours, sans nécessairement la supposer ni *a fortiori* la cerner. « *Notre envie était de discuter avec eux, de parler entre nous* », rapporte cette militante associative ; « *moi, pendant que ça se passait, je n'avais pas de point de vue, pendant ces événements* », se souvient cet autre militant. L'absence de médiatisation de cette mobilisation est peut-être l'un des indices de cette logique d'appropriation locale de l'événement en cours. « *On n'était pas des journalistes ni des pompiers, donc on y est allés* ». « *C'était une espèce de retrouvailles collectives* », synthétise cet élu ; « *c'était très convivial, en fait* », se souvient une employée municipale, en mai 2006, lors d'un séminaire interne consacré aux espaces publics de la ville.

2.3. Des formes de participation différenciées

« *Tout en éteignant le feu, on discute des causes* »³². De scènes de rues en réunions politiques, le mois de novembre connaît une certaine effervescence militante.

Des réunions publiques sont organisées par plusieurs canaux, plus ou moins institutionnels. Le dimanche 6 au matin, les maires de la communauté d'agglomération doublent une conférence de presse commune d'un débat citoyen : « *une bonne dizaine de journalistes* » et « *près de deux cents militants d'associations* », personnels des services communaux et élus locaux sont présents³³. La scène se répète en mairie le surlendemain dans la soirée : une centaine de personnes répondent à l'appel du maire et du député. Le lundi 7, une réunion improvisée rassemble, à la Bourse du travail, un large collectif d'associations et de militants, militantes ou « *simples habitants* », actifs et actives dans la ville sans pour autant être membres d'une organisation quelle qu'elle soit, plus de deux cents personnes y passent une partie de la soirée. Dans la même quinzaine, d'autres réunions sont organisées à l'initiative d'associations de quartier, notamment dans le centre et dans les cités Francs-Moisins et Cosmonautes, en sus des débats initiés par la mairie dans les « *démarches-quartiers* », instances de la démocratie participative locale. L'affluence y est moindre mais procède en partie d'autres liens.

Deux manifestations se succèdent le 10 novembre, à 30 minutes d'intervalle, devant le parvis de l'Hôtel de ville. La première, organisée par la municipalité, « *a spontanément rassemblé 800 personnes, selon les organisateurs* », rapporte *Le Journal de Saint-Denis*. « *Non aux violences, non aux lois d'exception, adultes et jeunes, nous voulons*

³² Schultz R., « Les incendiaires », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 51, mars 1984.

³³ *Le Journal de Saint-Denis* n° 639, du 9 au 15 novembre 2005.

l'égalité, la justice et le respect, Saint-Denis solidaire », clame la banderole plastifiée. « *Stop à toutes les violences, agir c'est le dire* », est le message qu'affiche le second rassemblement, à l'appel de deux associations qui entendent peser sur la définition des politiques municipales en matière de sécurité et de propreté des espaces publics. Une quarantaine de personnes ont participé à cette seconde manifestation, selon la même source³⁴.

Cette dynamique de mobilisations éparpillées s'appuie largement sur des réseaux préconstitués et permet de réaffirmer des positionnements politiques, tout comme elle réactive des savoir-faire. Pour autant, les choses ne sont pas figées et, si l'on peut dire que la vague d'émeutes pressentie secoue le paysage politique local, un des aspects intéressants de cette période tient à ce qu'elle réouvre des espaces de conflit. « *À la réunion à la Bourse, il y a eu des gens que je n'avais pas vus descendre, qui avaient un discours très "sécurité", et ça a clashé. Mais c'était des gens qui ne se parlaient pas d'habitude, alors... ça s'engueulait mais sans anathème* ». Pour passer des contenus idéologiques aux formes de participation politique, ces différents regroupements se distinguent par leur style « mouvement social » ou plus institutionnel. Cette dimension est en elle-même conflictuelle. « *Les élus, ils étaient dans leur bureau à attendre l'urgence* », ironise cette habitante. « *Il y avait une dynamique mais, maintenant, ça s'étroitesse autour des cercles municipaux* », confie cet autre, qui ne formule pas le diagnostic d'une « reprise en main » municipale. « *La mayonnaise n'a pas pris. Quand ça s'est éteint, il y avait peu de suites dans les idées. Plusieurs problèmes. D'abord, le fait qu'il n'y a plus trop de militants qui sont des petits soldats, mais c'est un progrès. Donc, des gens viennent ponctuellement à une réunion mais pas à telle autre, ils viennent picorer. Et puis, pour les militants, il y avait une autre actualité* ».

Au sortir des « soirées » de novembre, le constat d'une crise de la représentation politique est repris par nombre d'acteurs intermédiaires et d'élus. L'inadéquation, la défaillance ou la péremption des institutions politiques, la nécessité de leur renouvellement sur un mode plus participatif, l'étendue de cette refonte ou de cet aménagement, sont mises en exergue. Plus que l'homogénéité des discours, c'est leur tonalité mélangée de conviction et de désarroi qui permet de les unifier. « *Ce que ça a révélé pour moi, c'est ce vide, ce creux-là, justement parce qu'il y a eu ce moment exceptionnel où on a réouvert des espaces où des adultes s'intéressaient sérieusement aux enfants qui vivent autour d'eux* ». « *On n'y arrive pas, à parler avec les jeunes, on n'y arrive que de temps en temps, dans un cadre forcé, que ce soit une situation d'urgence ou un cadre institutionnel. Mais il faut qu'on s'y mette ! On ne fera rien sans eux* », martèle un élu lors d'une réunion militante, en mai 2006, qui devait déboucher sur la préparation « d'États généraux des quartiers populaires ». Plus largement, les acteurs pointent le déni de reconnaissance opposé aux habitants des quartiers pauvres, « *jeunes et moins jeunes* », pour reprendre les termes d'un responsable des services municipaux en charge des politiques jeunesse et de la démocratie participative à l'échelle d'un quartier.

L'absence de « suites » politiques identifiables ne doit pas être considérée comme un échec de ces mobilisations spontanées, dont le souffle s'éteint progressivement. Elle indique bien, par contre, la différence radicale entre les diverses formes de participation politique. Les formes « conventionnelles » dont la participation électorale est le pivot, et les formes « non conventionnelles » qui passent par des « arènes » ponctuelles et, parfois, par l'usage de la violence, sont différentes en nature, quoique certains acteurs puissent en user alternativement (encore faut-il, pour cela, être doté de la capacité politique sur le plan légal). Ce constat d'une absence « d'embrayage » ou de relation directe renvoie à ce que Didier Lapeyronnie appelle le « *court-circuit de l'émeute* », en restituant l'ensemble cohérent que constituent les expressions de violence et les marches silencieuses, « mères » en tête, qui souvent les accompagnent et les concluent³⁵. Doublement caractérisée par l'emploi de la violence et par l'invocation de principes d'ordre sacré, l'émotion populaire déborde « par le bas » et « par le haut » la scène politique conventionnelle, au sens où les revendications de justice qu'elle rend visibles oscillent de l'expression de rage diffuse à la protestation morale. Les revendications de « respect » et de « dignité », qui renvoient aux droits fondamentaux de la personne, sont un

³⁴ *Le Journal de Saint-Denis* n° 640, du 16 au 22 novembre 2005.

³⁵ Lapeyronnie D., « Révolte primitive dans les banlieues françaises », *Déviance et Société*, op. cit.

préalable du politique, tout comme l'identification territoriale au quartier ou à la ville manifeste l'inclusion dans un espace symbolique commun mais défini à côté de l'espace politique, au sens strict ou conventionnel du terme.

3. « La police », « les jeunes » et « le quartier »

Isoler les événements de novembre 2005 de la litanie des incidents qui émaillent la vie des quartiers populaires est un artifice de sociologue, parfaitement fictif aux yeux des acteurs qui nous l'ont souvent mentionné. La distinction des périodes prend sens si l'on raisonne à l'échelle nationale, guère à l'échelle locale. La récurrence des situations de tension en atteste et invite à élargir ces propos, en réinscrivant les mobilisations de novembre dans la continuité de scènes de protestations collectives typiques de l'économie morale des quartiers.

La dénonciation de pratiques policières considérées comme injustes tient une part centrale dans ces protestations. Paradoxalement, alors que les expériences du quartier sont très fortement clivées selon le sexe, l'âge et le statut d'emploi, pour ne citer que ces variables-clés de l'identification sociale, ces pratiques rassemblent. Elles contribuent à la structuration du quartier – si ce n'est aux conditions d'une expérience partagée – dans la mesure où « les jeunes » n'en sont pas les cibles exclusives. Les récits de pratiques policières observées et les réactions que ces récits ou ces observations suscitent produisent des effets de révélation croisés entre générations, qui alimentent des inquiétudes réciproques. Plusieurs jeunes hommes rencontrés dans le quartier de la Plaine, devenus animateurs bénévoles pour les plus jeunes après avoir monté leur association d'expression artistique (textes et musiques rap, arts graphiques), faisaient ainsi état d'un durcissement de l'ambiance du quartier lié à la généralisation de pratiques policières dégradantes et d'injustices, frappant non plus seulement les jeunes adolescents (qu'ils se souviennent avoir été) mais leurs parents, au sens strict et pas seulement métaphorique du mot. Le récit de cette réunion de quartier par un animateur délégué à la démocratie participative fournit un exemple symétrique. Cet échange, qui évoque de nombreux propos recueillis, a lieu dans les circonstances rares d'une rencontre entre habitants (jeunes et adultes), élu (en la personne de l'adjoint à la jeunesse, élu du quartier) et représentants de la police nationale. « Le référent police local a eu le sentiment qu'on l'avait mis en difficulté ».

Un des jeunes disait donc : *« Moi, je suis dans cette cité depuis que j'ai 7 ou 8 ans, et depuis mes 10 ans environ... Alors que la police, quand on est un citoyen – et je suis un citoyen – c'est un recours quand on a un problème ; moi, depuis que j'ai 10 ans, je sais que la police c'est mon adversaire » (...). L'institution dont la fonction théoriquement est la protection du citoyen devient synonyme de danger ! Dans cette réunion, il y avait de "vieux Gaulois" [les gens s'identifient comme ça dans le débat], et ce qui a fini par émerger de la réunion [après le départ des policiers], c'est que des gens qui habitent au même endroit se voient tous les jours, qu'ils utilisent le même espace (prennent le métro au même endroit, vont dans les mêmes magasins), ne vivent absolument pas la même chose dans leur relation à l'institution policière ».*

Le retraité "vieux Gaulois" en question a reconnu : *« C'est vrai que ça, moi, ça ne m'arrivera jamais. (...) Ça ne m'est jamais arrivé et ça ne m'arrivera jamais » (...). Il y a eu un début d'échange, un débat intéressant avec notamment un jeune de 26 ans qui venait de trouver du boulot, qui se positionnait comme témoin de la période d'avant, se donnant les moyens d'avoir du recul. Il disait ça précisément. "Vous, les Gaulois, vous les Céfrans, vous ne pouvez pas imaginer ce qu'on vit depuis tout petit" ».*

Les réunions de ce type sont cependant l'exception. Les protestations ont plus souvent une expression pratique, directement inscrites dans des situations toujours singulières mais dont les séquences sont typiques. On en tirera ici

la trame, en prenant appui sur des récits croisés recueillis dans le quartier de Pleyel dans lequel a été conduite une partie du travail ethnographique³⁶.

Situé au Sud-Ouest de la ville, limitrophe de Saint-Ouen et de La Plaine, le quartier est coupé en deux par une bretelle d'autoroute desservie par de grands axes routiers et par l'emprise ferroviaire qui relie la Gare du Nord à la banlieue. Le cœur du quartier, au débouché de la station de métro éponyme, est une petite cité, limitrophe de grandes tours de bureaux. 15 000 salariés viennent quotidiennement y travailler (« *très peu de gens du coin car ce sont des sièges d'entreprises ; un peu comme à La Plaine, c'est du tertiaire plutôt haut niveau de qualification, ce qui correspond très peu aux qualifications locales* », précise un animateur). Un tissu de petites entreprises, plus dispersé, caractérise d'autres franges de ce vaste quartier. En tout, on compte 3 500 habitants, répartis en trois pôles assez étalés géographiquement. « *L'impression globale, ça donne plutôt de l'habitat ancien, en partie des maisons de ville, dont une partie d'habitat très dégradé (un peu comme à la gare mais en moins animé) et puis un pôle de cité au niveau du Carrefour* ». « *Mais c'est une petite cité plutôt tranquille avec des relations entre adultes et jeunes qui ne sont pas dans la tension permanente* », ajoute le même interlocuteur. Toutefois, lieu de passage, le carrefour Pleyel est souvent le théâtre de vols à l'arrachée ou de vols à la portière, dont les employé(e)s des bureaux sont les victimes désignées. Pour pallier à la situation, la ville, quelques entreprises privées et publiques ont conjointement mis sur pied un dispositif de médiation. Les « partenaires pour la ville », présents sur le quartier comme dans quelques autres lieux de la commune (la gare en particulier), y sont visiblement appréciés. « *C'est plutôt un quartier d'entreprises, avec un ancien village qui essaie de se survivre à lui-même* », conclut notre informateur.

3.1. L'objet de la dispute : ordre public et paix sociale

La dénonciation des pratiques policières est toujours contextualisée. Parfois, un incident précipite les événements et rend manifeste une tension que rien ne signale autrement. L'enchaînement des séquences est typique, selon un scénario comparable aux scènes décrites en novembre ou dans d'autres quartiers. L'alarme succède au regroupement et aux tentatives de médiation. Or, celles-ci produisent une impression de cohésion qui précipite la panique des policiers.

« Et tout à coup, je vois trois flics qui débarquent, civils. On les connaît, parce qu'on connaît la voiture des civils ici. Dans mon cœur, j'ai dit "oh, oh". Et je n'ai pas bougé, je ne suis pas allée à la boulangerie, je suis restée.

Ils sont venus pour une histoire de moto qui était disparue (et ont interpellé un jeune de 17 ans dans le hall d'un immeuble). Et ça a dégénéré, ils voulaient le menotter (mais il a refusé, protestant de son innocence). Et là, ça a dégénéré vraiment. Ils l'ont plaqué contre les boîtes aux lettres, le visage cogné contre les boîtes aux lettres, ils lui ont mis les bras derrière (le dos), ils l'ont menotté. Pendant qu'on lui donnait des gifles, moi j'essayais de rentrer, je ne pouvais pas, l'autre policier me pointait toujours le flash-ball sur moi. Les enfants ont vu ça, donc ça a dégénéré ici, à l'extérieur. Je les appelle des enfants parce que les ai vus grandir, mais ce sont de jeunes garçons, adolescents, qui ont 15, 16, 18 ans, jusqu'à 24 ans (...).

³⁶ Nous avons rencontré l' élu de ce quartier, deux animateurs (respectivement directeurs de « l'antenne jeunesse » et de la « démarche quartier »), deux habitantes qui sont des « figures remarquables » du quartier (toutes deux employées modestes et toutes deux mères de deux fils d'âge voisin : 15-17 et 22-24 ans respectivement), un groupe d'adolescents (14-16 ans) et un jeune homme de 26 ans, auprès de qui ont été réalisés des entretiens enregistrés. Ces entretiens ont été, pour partie, alimentés et développés, sur un mode plus informel, lors de visites régulières qui nous ont aussi permis de rencontrer deux agents de médiation (hommes de 25 ans environ) et d'autres habitants, majoritairement parmi les garçons de 15 à 25 ans. À deux reprises, nous avons assisté à des échanges entre ces femmes et les acteurs politiques locaux (le maire, l' élu du quartier, l'attachée parlementaire du député et des militantes de la ville), une première fois hors du quartier, une seconde fois en présence de ces adolescents et jeunes hommes (voir la présentation de l'enquête, *supra*).

Il a pris la matraque, il l'a soulevée, il a tapé sur la tête (du jeune) et on a vu le sang qui giclait contre le mur, il y avait du sang partout, partout. Quand je vous raconte ça, j'ai la chair de poule.

(...) Il y avait la maman de ... qui était là, je lui ai fait signe, elle a entendu les cris, elle a cru même que c'était les enfants qui étaient en bagarre ou quelque chose comme ça. Elle habite dans l'immeuble, au troisième étage. Elle est descendue, par les escaliers, elle arrive par le hall. Et elle voit son fils qui était déjà descendu avant, pour essayer de protéger (le jeune), il n'a pas réussi. Ils étaient trois flics : il y a un flic qui prend (son fils) d'un côté, il le bloque, elle, elle descend avec sa fille, elle se met au milieu entre le flic et l'enfant qu'ils étaient en train de le tabasser, elle dit "mais non, vous êtes en train de le tabasser à mort, arrêtez de le taper comme ça". La dame criait, moi je criais de l'extérieur parce que je ne pouvais pas rentrer, "arrêtez, arrêtez, vous lui faites du mal, arrêtez !". Et la dame, quand elle a vu ça, à la vue du sang, elle n'en pouvait plus, elle est restée traumatisée.

Et à ce moment là, tout le monde est venu, toute la famille de la cité, nous tous, les enfants, les grands, les petits, ils sont tous venus. Et quand (les policiers) ont vu qu'il y avait déjà énormément de monde, ils ont appelé des renforts. Alors les renforts arrivent. Sans savoir...Mais vraiment, je vous jure, sans demander ce qu'il se passe, pourquoi, comment... Rien. Ils sont arrivés, hop, matraque d'un côté, flash-ball de l'autre côté, la bombe lacrymogène d'un autre côté... Ils ramassaient n'importe qui. Les enfants qui jouaient, ils ramassaient n'importe qui, menottés. Moi même, je criais, je disais "maintenant arrêtez, voyez, il y a un massacre là, ils ont tabassé un enfant, et vous, vous ne nous demandez même pas ce qu'il se passe, vous arrivez et vous commencez à tabasser"(...).

Les gens qui venaient de l'extérieur, qui viennent travailler à l'EDF, bougeaient aussi, c'était mouvementé. Ils tiraient dans n'importe quel sens. La balle (du flash-ball) est passée sur la jambe de l'enfant (causant une blessure sérieuse), une autre balle est passée au-dessus de la tête d'un enfant de 2 ans et demi : si on ne l'avait pas pris pour le faire basculer tout de suite, la balle allait le tuer. Vous imaginez une balle dans la tête d'un enfant de 2 ans et demi ? C'est grave. Parce que là, je vous dis, ça allait être à la mort entre nous et les flics. C'est ça qui se serait passé. L'IGS m'a dit... déjà, ils ont tort de ce qu'ils ont fait là. Quand ils sont comme ça au milieu des gens, il ne faut pas tirer (d'une façon droite), ils doivent tirer en l'air. Le flash-ball sert à tirer en l'air. Sauf si ils ont une confrontation (entre) une cité (et les) policiers, là ils peuvent se permettre de dire "légitime défense". Mais là, ils n'étaient pas attaqués, on n'était pas armés (...).

Ça a été un massacre, vraiment un massacre, ce jour-là. Et surtout, toute la cité, tous les commerçants disaient "franchement, là ils ont fait n'importe quoi". La cité était calme. Il y avait un beau soleil, les enfants étaient dehors en train de jouer, il y en a quelques-uns qui étaient avec la bouteille de coca, assis là... Ils ont fait n'importe quoi ce jour-là, ça a été sale le boulot, c'était un boulot sale ».

(Habitante du quartier, 45 ans, aide-soignante)

Le récit d'une intervention « qui a dégénéré » est toujours, comme dans cet extrait, encadré par deux autres niveaux de discours. L'un, catastrophiste, souligne la tension et dépeint le quartier sous les traits d'une poudrière, solidaire et tenace. L'autre, règlementariste, correspond au discours du travail bien fait. Il s'appuie à l'occasion sur les expertises

autorisées (« *L'IGS m'a dit* ») et s'alimente d'une connaissance, parcellaire mais certaine, des règles et contraintes du travail policier.

Ce discours critique, en partie relayé par les élus locaux, défend ce que ces derniers appellent « une conception républicaine de la police nationale », qui ne peut pas être réduite à une « culture anti-flic » ou à une « culture anti-institutionnelle » que pointent d'autres élus et certains sociologues³⁷. Tout au contraire, le fondement de ce discours en appelle à la police comme à un « service public », au service du public, comme l'illustrent ces propos d'une habitante, reconstituant un dialogue avec un agent de police, au commissariat, le soir du drame rapporté.

« Ici, au commissariat, vous n'êtes pas chez vous. Ici, c'est public. C'est pour nous. Vous travaillez pour nous. Moi je travaille, je vous paie. Si vous mangez, si vous coupez un bout de pain sur votre table, c'est grâce à moi et à des gens comme moi qui travaillent. Je suis dans la même loi que vous, je fais partie moi aussi du (service) public. Par contre, vous, vous êtes venus chez nous. On était chez nous. Là, on paie des impôts, ce n'est pas vous qui les payez pour nous. Vous êtes venus chez nous (dans le quartier), vous avez foutu le bordel, la merde (...). Et vous, vous massacrez la vie, vous massacrez la peau et la chair de quelqu'un. Quand j'ai parlé comme ça, il m'a regardé, il est parti, il est rentré ».
(Habitante du quartier, 45 ans, aide-soignante)

L'affirmation de la légitimité de principe de la police nationale à garantir l'ordre public est le fondement de cette dénonciation. « L'inadmissible » tient dans ce renversement de la situation « normale », à laquelle les acteurs rencontrés se réfèrent.

« Au début, on était en train de faire un bon travail parce qu'il y avait trois policiers qui venaient en vélo, qui arrivaient, qui serraient même la main aux enfants (...). Malheureusement, trois jours après, c'est arrivé (le drame que je vous ai raconté). Et la police maintenant, les mêmes flics qui venaient, les enfants leur ont dit "cassez-vous, on ne veut plus vous voir". Là, c'est resté un blocage. Et ils se sont retournés vers moi, ils m'ont dit "madame, à partir d'aujourd'hui, vous ne nous dites plus rien. On ne va pas vous écouter". Je me suis retournée vers eux, je leur ai dit "attendez, les enfants, on ne va pas riposter, c'est ça qu'ils veulent". "Non, madame. Ça ne sert à rien. On a été à l'IGS, on a tout fait : vous voyez, ça ne sert à rien. Personne ne bouge pour nous. Donc, maintenant, vous ne nous dites plus rien. On vous respecte, mais ne nous dites plus rien. Maintenant, ils arrivent ici, on va leur casser la gueule aussi". (...) Il y en a un qui m'a dit "moi j'en prends un, je le mets dans le bâtiment, je lui fous une balle dans la tête. De toute façon, je suis déjà noirci, fiché, alors je continuerai. Ce qu'ils ont fait à ..., ça ne va pas continuer" ».

La construction de cet intolérable pointe les conditions dans lesquelles l'intervention policière trouble la paix sociale dans le quartier. Et c'est sur cette base « légitimiste » que sont entreprises les actions de médiation, qu'il faut réinscrire dans la durée pour en souligner et la fragilité et le fonctionnement en relais.

3.2. L'impasse institutionnelle ?

Au cœur de l'action, les tentatives de médiation des habitantes et habitants peuvent prendre la forme de tentatives d'interposition, quoique les responsables politiques locaux préfèrent éviter le mot, susceptible d'être assimilé à une « entrave » à l'action des forces de l'ordre, qui constitue une infraction. On fait aussi appel aux élus lorsque ceux-ci

³⁷ Lire, à ce sujet, Bachmann C. et Le Guennec N. (1997), *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris, Albin Michel.

manifestent leur disponibilité à assumer ce rôle immédiat de pacification, à la fois pour raisonner les jeunes et discuter avec les policiers.

L'interpellation ou le placement en garde à vue reconfigure les activités de médiation. Une autre distribution des rôles prend place pour les voisines, les adultes du quartier, les élus, voire pour les militantes de la ville, fréquemment impliquées dans l'accompagnement des parents, des mères en particulier. Les relations de confiance préalablement établies sont la condition de l'efficacité de cette autorité bienveillante, qui cherche à éviter l'escalade en dissuadant les mères de se rendre au commissariat tant qu'elles sont sous le coup de la colère et de l'énervement. Ainsi, lors de cette scène observée en octobre 2006, une militante mobilise trois arguments pour convaincre une mère inquiète de savoir son fils, âgé de 24 ans, envoyé au poste suite à un contrôle d'identité dans le quartier. Le premier la met en garde vis-à-vis d'une interaction qui lui sera peut-être défavorable ; le second en découle, c'est l'argument du soutien au fils (qui serait d'autant plus atteint de voir sa mère en difficulté) ; le troisième en prolonge la portée : « *c'est dans le quartier qu'ils ont besoin de toi* », il s'agit d'éviter le dérapage toujours pressenti. En d'autres termes, l'action consiste, pour calmer la mère, à la renvoyer, à son tour, à son rôle de garante des règles morales, à son rôle de médiation et de pacification des jeunes du quartier.

La tension tombée, le recours aux institutions de contrôle, l'Inspection générale des services (IGS) et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) saisies par l'intermédiaire du député, enclenche une autre séquence. Il faut d'abord convaincre « les jeunes » de participer. Les mots peuvent être simples, comme ceux que cette jeune fille de 22 ans se souvient avoir employés, deux ans plus tôt, auprès de ses amis de la cité des Francs-Moisins : « *C'est comme tu veux, mais si tu n'y vas pas, c'est toi qui passera pour un menteur, parce que tu n'as pas fait la démarche d'aller t'expliquer* ». Elle-même dubitative devant l'état des forces (« *notre parole contre celle des policiers...*»), puis convaincue par la mère d'un mineur impliqué dans la même séquence d'emballlement, avoue n'avoir eu qu'un succès limité auprès de ses comparses masculins (« *Les jeunes, quand on leur parle police... ils ne voient pas de raison d'y aller !* »). Si, dans l'ensemble, les récits font part de la courtoisie des agents, cet accueil est souvent le dernier épisode visible. Plus rares, les démarches auprès de la CNDS et plus encore les instructions judiciaires ont une issue incertaine et des délais qui en annulent quasiment la portée. Cette « impasse légale »³⁸ ou institutionnelle, décrite dans d'autres recherches sociologiques, fragilise la position médiatrice car elle en amenuise le crédit.

3.3. Les « figures remarquables » du quartier

À travers ses jeunes, c'est le quartier qui est en cause. (« *C'est-à-dire que, pour eux, ces enfants de la cité, ce sont des monstres. Des monstres. C'est pour ça que je dis qu'ils se foutent de nous, parce que c'est une cité calme* »). Si la part des acteurs locaux qui se mobilisent et se manifestent, physiquement, dans les moments de tensions est parfois congrue, le sentiment de mépris est d'autant plus partagé que l'incrimination du comportement des enfants désigne, implicitement ou explicitement, la défaillance parentale.

Pourtant, les mêmes parents qui s'inquiètent des pratiques inadaptées de certains agents de police sollicitent le secours de la police et des institutions judiciaires pour lutter contre des trafics dans le quartier, mettre un terme aux pratiques de vols à l'arraché, sécuriser les abords d'un établissement scolaire lorsque des pratiques de racket ou de tabassage sont repérées. Cette mère, qui décrivait « *l'inadmissible massacre* », a sollicité auprès de la justice des mineurs le placement provisoire de son fils cadet, jeune lycéen qui menace de décrocher. Loin de la « démission », l'adresse aux institutions s'appuie sur une affirmation forte de la responsabilité parentale, pleinement assumée mais exposée dans ses limites et sa fragilité.

³⁸ Cf. Mohammed M. et Mucchielli L., « La police dans les "quartiers sensibles" : un profond malaise », in Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.) (2006), *op. cit.* À ce sujet, on lira aussi Jobard F. (2002), *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La Découverte.

L'exposition publique des difficultés rencontrées dans l'éducation des enfants et des adolescents est peu encouragée par ce contexte de « procès permanent », pour reprendre l'expression de Gérard Althabe³⁹. Elle correspond pourtant à une demande sociale assez pressante, comme en témoigne ce récit d'expérience rapporté par une militante. Réactivant un répertoire largement pratiqué dans une tradition militante féministe depuis une trentaine d'années, certaines assemblées féminines parviennent, si ce n'est à structurer des propositions institutionnelles alternatives (encore timidement discutées), à prodiguer soutien et encouragement en organisant la circulation des conseils dans un cadre d'expériences partagées.

« Il y a le Parlement des femmes aussi, à Saint-Denis. On retrouve toujours (une partie des militantes associatives et quelques élues). Sauf que sa particularité, c'est qu'il a attiré des femmes qui ne se seraient jamais engagées dans un mouvement associatif, parce qu'au Parlement, elles font l'ordre du jour d'une rencontre elles-mêmes : à notre grande surprise, il y avait des femmes qui avaient envie de parler des difficultés qu'elles avaient avec les enfants, avec leurs propres enfants ("je ne sais pas ce qu'il a, il ne mange plus, il rentre tard le soir..."). On s'était demandé comment on allait aborder ça, et puis on l'a abordé par la parole, par les échanges : "Moi, j'ai 56 ans, j'ai élevé six enfants...", etc. Et ça leur a donné du pepsi, elles se sont rendu compte qu'elles n'étaient pas toutes seules à avoir telle difficulté. Il y en a qui n'y sont plus, qui y ont été, qui y seront... ».
(Militante associative, 56 ans)

Que deviennent les hommes du quartier ? L'absence des pères dans le débat fait écho à la sur-exposition des « grands frères », fréquemment évoqués aux côtés des femmes qui, elles, ne semblent pouvoir être que « mères »⁴⁰. Mais il ne s'agit là que de catégories du débat public, de figures discursives plus que de figures concrètes. L'inadéquation de la catégorie de « grands frères » est abondamment soulignée par les intéressés, qui la refusent vigoureusement au nom d'arguments professionnels (« *Le cliché des années 1980 nous paraît vraiment dépassé, il est peut-être encore d'actualité pour des personnes qui ne se sont pas tenues au courant de l'évolution des métiers de l'animation, des pratiques, des actions, de l'évolution des mentalités des professionnels comme du public* ») ou politiques (« *grand frère et caïd sont les deux faces d'une médaille réversible* », avance un des jeunes adultes rencontrés). Le rejet de la catégorie n'induit pas le rejet du rôle qui y est associé, en novembre pas davantage qu'en temps habituels : « *En attendant, pour nous, "grand frère", ça ne veut plus rien dire. Mais oui, on a vu pas mal de personnes d'une trentaine d'années, 35 ans, voire même 25 ans, tourner dans la ville, à vélo, en moto, en voiture, pour essayer de calmer les esprits de ceux qui étaient prêts à passer à l'acte* ». De même, pourrait-on souligner que, l'âge aidant, la plupart des femmes qui ont joué les médiatrices en novembre et en reprennent périodiquement l'habit sont aussi mères, entre autres activités. Si la manière de se présenter varie selon les circonstances et si cette désignation est moins souvent usitée par les « militantes » reconnues, il arrive que cette revendication d'une filiation métaphorique suscite les huées, comme lors d'une réunion houleuse que nous avons pu observer en mairie de Saint-Denis, traitant de l'insécurité dans le centre-ville près d'un an avant les « événements ». Une militante s'est fait siffler par la moitié de l'assemblée, en disant des « délinquants » dont on parlait : « *ce sont nos enfants* ».

Moins présents ou connus sous d'autres qualités, les hommes adultes en âge d'être pères d'adolescents demeurent une des inconnues du tableau. Sans doute, peut-on considérer qu'ils apparaissent, dans les discussions et le débat public, sous des traits plus variés. Les jeunes filles, par contre, sont les grandes absentes, on oserait même dire « absentes » tant elles n'apparaissent que par bribes fugaces, au détour de récits dont elles ne sont jamais les

³⁹ Voir Althabe G., Selim M. et Lege B. (2000), *Urbanisation et réhabilitation symbolique. Ivry, Bologne, Amiens, Paris*, L'Harmattan. Sur la dimension sexuée du contrôle social appliqué à la déviance juvénile, lire Cardi C., « Le contrôle social réservé aux femmes. Entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société* n° 1, 2007 (à paraître).

⁴⁰ Pour s'en convaincre, lire Marlière É., « Les habitants des quartiers populaires : adversaires ou solidaires des émeutes ? », in Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.) (2006), *op. cit.*

actrices. On les repère dans les rues, en novembre, parmi les « jeunes badauds », quoiqu'elles quittent peut-être les lieux légèrement plus tôt dans la soirée que leurs congénères masculins. Mais les instances de débat *ad hoc* ne paraissent pas les concerner, tant l'offre institutionnelle des politiques jeunesse concentre ses efforts sur le public masculin. D'emblée situées « au balcon »⁴¹, spontanément associées à la position de spectatrices, les jeunes filles échappent au regard comme à la préoccupation démocratique.

« (Dans les débats organisés en novembre), il y a eu quelques filles, mais si on veut rester honnête, oui, je crois que quasiment... 80 %, allez on va dire un peu moins, sur la ville au moins 75 % du public était masculin. Est-ce que ça s'explique par le fait qu'on ait pu associer les personnes présentes (au débat) aux casseurs ? Dès lors, les filles sont non concernées. (...) Donc on comprendrait si c'était cela que les filles ne souhaitent pas venir, pour ne pas être associées. Mais c'est vrai que si on reste dans la démarche démocratique... oui, c'est vrai qu'il y avait très peu de jeunes filles ».
(Animateur jeunesse)

La forte tonalité émotionnelle des « arènes » ponctuelles dans lesquelles se discutent les thèmes entremêlés de l'insécurité, des conduites juvéniles déviantes, des responsabilités parentales ou adultes et des pratiques policières inadaptées s'explique, en partie, par la manière dont elles engagent l'identification à un espace commun. On ne peut réduire ce processus aux figures du lien familial ou communautaire, quoiqu'il en emprunte en partie le vocabulaire, repris sur un mode souvent métaphorique. Cette charge émotionnelle, que réactivent les situations de tension, indique aussi le caractère irrésolu plus qu'irraisonné des conflits décrits. Faut-il y insister, le rôle de la police nationale n'est qu'un des éléments de discussion qui alimentent ces micro-foyers de conflictualité sociale campés dans le quartier. Ces conflits jouent, cependant, un rôle intégrateur. Les récits de « bavures » ou de pratiques intolérables aux actrices et aux acteurs, parce qu'elles contredisent la fonction de protection et de paix civile associée à l'institution policière, circulent parfois, après des années, au sein de l'espace social du quartier ou de la ville. « *Dans l'attente d'une décision dont elle attend réparation, la ville est nerveuse* », notaient Arlette Farge et Jacques Rével, dans un texte classique⁴². En ce sens, il ne s'agit pas « d'histoires corses », répétées inlassablement comme pour se donner le beau rôle de la victime plus ou moins héroïque d'avoir accusé le choc ou entretenir la légende en amplifiant l'écho de pratiques dispersées. Si « la rumeur de l'émeute est tiède »⁴³ visiblement, c'est que l'attente de réparation tient la rumeur « au chaud ».

⁴¹ Cf. Guénif-Souilamas N., « Le balcon fleuri des banlieues embrasées », *Mouvements* n° 44, mars-avril 2006.

⁴² Farge A. et Revel J. (1988), *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants à Paris en 1750*, Paris, collection Textes du 20^{ème} siècle, Hachette.

⁴³ Bachmann C., Le Guennec N. (1997) *op. cit.*

Conclusion

De cette enquête menée à Saint-Denis et dont on est loin d'avoir exploité toutes les données, il ressort un certain nombre d'éléments. En premier lieu, on ne peut pas dire que cette commune puisse être considérée comme un site « à basse intensité », par comparaison à Aulnay-sous-Bois qui serait un site à « haute intensité »⁴⁴. Non pas seulement au regard des faits enregistrés et du climat de tensions observé par les divers acteurs en présence mais, aussi, de par les différentes formes de mobilisation que ces événements ont suscitées. On en veut pour preuve que, comme il y a eu un « avant-émeutes », il y a eu un « après-émeutes ». Mais, plus encore, ces événements ont fonctionné, paradoxalement, comme une *forme de réassurance* pour les différents acteurs : côté police, dans le domaine du maintien de l'ordre et de la gestion des violences urbaines, en matière de stratégie, de tactique ou d'équipement, dans la gestion des ressources humaines, leur remotivation ; côté élus et acteurs de proximité, pour éprouver leur capacité à se compter et à réagir afin d'éviter le pire et de reprendre langue avec les jeunes, qu'ils soient « incendiaires » ou « en colère ». Mais c'est de ce côté que l'argument rencontre ses limites, même si les mécanismes d'identification territoriale et générationnelle que nous avons cherché à mettre en relief pour expliquer la diffusion de l'émeute sont aussi une manière d'éprouver une forme de solidarité, dans un contexte plutôt enclin, pour toutes sortes de raisons, à la désespérance sociale.

Un second élément concerne *la dynamique des rapports entre ces trois catégories d'acteurs*. Entre certaines catégories de jeunes et les forces de l'ordre est venu s'interposer le travail de médiation et de dialogue des élus et acteurs de proximité. Pour autant, la conflictualité des rapports avec la police prend des dimensions fortes ; la capacité de mobilisation citoyenne présente des limites évidentes en ce qui concerne les publics les plus marginalisés et les jeunes en particulier ; enfin, comme on l'a noté, les jeunes qui ont participé aux incidents de novembre rejettent toute forme d'affiliation politique, qu'ils considèrent avoir démontré son incapacité à changer quoi que ce soit (l'exemple des « grands » ayant valeur de preuves à l'appui), mais aussi la possibilité d'être sous la coupe de médiateurs, qu'ils soient professionnels ou improvisés. Tel est ou nous semble être un des nœuds d'une situation qui, pour ces raisons, reste très tendue, pour ne pas dire inquiétante.

Comprendre les émeutes de novembre 2005 nécessite de prendre en compte, au-delà des logiques d'acteurs, les dimensions structurelles qui les contraignent et les poussent à agir. Autrement dit, ces logiques sont inséparables d'une *triple crise sociale, politique et institutionnelle*. La première pèse lourdement sur les situations vécues par les familles en situation précaire – pour ne pas dire qu'elles sont confrontées à la misère sociale – concentrées dans les « quartiers ». Elles affectent particulièrement les adolescents et peut-être surtout les jeunes adultes, qui sont confrontés au déficit d'insertion sociale et professionnelle, aux discriminations de toutes sortes et à l'absence d'autonomie les contraignant à vivre chez leurs parents jusqu'à un âge avancé, du fait de la crise du logement et des mécanismes d'attribution des bailleurs. La deuxième crise trouve une double expression qui est bien connue : une forte abstention et un glissement de l'électorat vers le Front national. On comprend, du coup, les enjeux de la démocratie participative et de la valorisation sous toutes ses formes de la citoyenneté. Si le bilan de ces actions reste à faire et peut être mitigé, on peut se demander si elles n'obéissent pas à une autre forme de pacification sociale. On voit bien, en effet, qu'elles peinent à toucher les couches populaires les plus déshéritées mais aussi à prendre langue avec une partie de la jeunesse des cités. Pourtant, les émeutes urbaines ont une dimension protestataire indéniable. Mais parce qu'elles s'expriment selon des formes non conventionnelles en rupture avec les formes conventionnelles de politisation, elles peinent, elles aussi, à trouver des relais, supports et issues politiques. Plus généralement, les mobilisations collectives dans les quartiers populaires, qui se sont développées ces dernières années et ont retrouvé un certain dynamisme, suite aux émeutes de novembre 2005, se situent en-deçà bien souvent de la visibilité publique

⁴⁴ Au moins sur la base des incendies de voitures et dégradations diverses enregistrées. Car à Aulnay-sous-Bois, on a assisté à une nuit d'affrontements entre jeunes et forces de l'ordre qui a été particulièrement violente et, donc, sans comparaison avec la nuit mentionnée aux Francs-Moisins où les jeunes ne sont pas allés au contact.

qui leur offrirait ressources et opportunités. De plus, elles restent hésitantes, fragiles, précaires. Elles s'avèrent dans l'impossibilité de se structurer et de sortir des impasses de l'institutionnalisation.

Quant à la crise de l'institution policière, elle reste masquée pour des raisons d'ordre tout à la fois politique, idéologique et syndical. Cette crise est pourtant réelle. Certes, elle ne date pas d'aujourd'hui. On peut la qualifier de façon diverse, dire qu'elle réside dans le fonctionnement ordinaire de l'institution qui apparaît à l'évidence, tant dans la « maison » que pour des observateurs extérieurs, comme un ensemble dont les composantes sont désarticulées. En outre, d'un gouvernement à l'autre, et parfois d'un ministre à l'autre, les interprétations et les instructions sont multiples et changeantes. Ce qui fait défaut, c'est une politique suivie. Un des nœuds de cette crise se traduit par la tension entre sécurité publique et maintien de l'ordre⁴⁵, la contrainte de résultats en matière d'interpellations et la pacification sociale. L'état à la fois universel et spécifique des relations entre police et jeunes s'inscrit précisément dans cette problématique. Ce qui a changé, c'est que la police urbaine n'apparaît plus comme un facteur de pacification ; au contraire, elle suscite la peur, et pas seulement des « jeunes » mais d'une partie plus large des populations reléguées dans les grands ensembles urbains. Les outils essentiels dont les forces de l'ordre disposent ce sont les contrôles d'identité, c'est-à-dire des outils qui augmentent systématiquement la tension au lieu de l'apaiser. On a maintenant en France des jeunes policiers massivement d'origine rurale, sous-encadrés, et débarquant un peu l'épée dans le dos, dans des quartiers dans lesquels vit une population dont ils ignorent tout, dont ils ont peur, et vis-à-vis de laquelle ils ne détiennent aucun principe de compétence leur permettant de nouer une interaction pacifique. Alors ils recourent à ce qu'on leur a donné : le contrôle d'identité, qui plus est au faciès. Résultat : ils se font caillasser ! On est donc bien dans une logique de surenchère ou un cycle de provocations réciproques abondamment décrit ici ou là. Comment renouer des liens entre les forces de l'ordre et les populations de ces quartiers populaires qui ne soient pas, d'entrée, placés sous le signe de la méfiance ou de la violence ? Telle est la question de fond qui se pose. Ce n'est pas un hasard si, depuis trente ans, toutes les tentatives de réforme de la police ont essayé de reterritorialiser, de reconstruire un lien entre la police et la ville, de réintégrer la police comme mode de service public urbain.

En un sens, tout se tient. D'un côté, les modes d'intervention dans les quartiers sensibles, légitimés par une « reconquête du territoire », contribuent à la fabrication de clientèles policières qui ne peut qu'accentuer le sentiment d'injustice sociale. De l'autre, à travers les jeunes garçons particulièrement ciblés, se jouent des effets de solidarité amenant tout le « quartier », voire le monde des banlieues à prendre position vis-à-vis d'eux (par exemple, condamner les violences tout en comprenant les ressorts, accepter la répression sans tolérer les écarts à la loi, organiser des marches silencieuses). On s'est efforcé de le suggérer, la police constitue un opérateur politique ou un levier de politisation. La focalisation de l'attention sur la police résulte en partie du discrédit des parents, pères et mères, comme de celui des élus et autres médiateurs et médiatrices. Or, c'est aussi en annulant le crédit de ces derniers (leur capacité à porter une issue, à trouver un débouché institutionnel aux conflits avec certains agents de la police nationale) que l'on enferme les jeunes garçons dans cette spirale virile de l'affrontement et les jeunes filles et les mères dans un rôle consistant à « faire société » sans leur en donner les outils.

Il est aujourd'hui essentiel de reconnaître la profondeur de cette triple crise, sociale et institutionnelle, sans chercher à régler ce que l'on appelle, depuis près de vingt-cinq ans, le « problème des banlieues » par un traitement univoque – tantôt social tantôt sécuritaire –, calqué sur des considérations politiciennes. Faute de prendre en compte ces divers aspects, on se borne à stigmatiser les classes populaires habitant ces quartiers et à faire de la violence une *donnée*, là où elle est *produite et reproduite* socialement et politiquement.

⁴⁵ Dominique Monjardet a été un des premiers à le montrer. Cf. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

ANNEXE 1

Présentation de l'enquête et méthodologie

L'enquête de terrain sur laquelle nous nous appuyons s'est déroulée entre avril et octobre 2006, à Saint-Denis. Elle a consisté à mêler étroitement une campagne de près de cinquante entretiens auprès des *divers acteurs en jeu* (élus, responsables de services municipaux, policiers, enseignants, acteurs de terrain, militants, différents groupes de jeunes, etc.) et un travail de terrain dans *certains quartiers* de la commune en particulier. Cette démarche s'est avérée en effet indispensable pour choisir les « bons interlocuteurs » et prendre la mesure de ce qui s'est réellement passé à Saint-Denis. Le choix des acteurs s'est donc fait en fonction de leur implication dans les émeutes et de leur connaissance de la ville – sans que l'on puisse dissimuler la part des rencontres et des opportunités qui l'ont rendu possible. Bien que nous ayons pu bénéficier d'une connaissance préalable de la ville, de ses réseaux et territoires, qui a été décisive dans le choix de ce terrain, on ne peut aussi se dissimuler les obstacles rencontrés. Il a fallu « faire avec les déconvenues »⁴⁶. Car on se l'imagine, il n'a pas été simple d'identifier et de rencontrer ceux qui apparaissaient *a priori* les moins enclins à parler avec une équipe de sociologues, à savoir les *émeutiers* eux-mêmes. Non qu'ils n'auraient rien à dire mais bien parce que, ici comme ailleurs, ils se méfient des institutions – qui le leur rendent bien – et ne *veulent pas dire*⁴⁷. À cet égard, participer à une recherche de ce type, accepter le jeu de l'entretien enregistré au magnétophone, sans contrepartie d'aucune sorte, n'allait pas de soi. En outre, c'était prendre des risques alors que des enquêtes judiciaires étaient en cours. À l'inverse, il n'a pas été non plus facile d'obtenir les autorisations et de rencontrer des gradés et des effectifs de police afin de faire des entretiens sur la gestion policière des « violences urbaines ». L'institution policière a sans doute de bonnes raisons d'être fermée au regard sociologique, trop souvent enclin à monter en généralisation pour en dénoncer les dérives sans en comprendre toujours les logiques internes. Dans les deux cas, on a pu éprouver combien les effets d'actualité étaient susceptibles de biaiser l'enquête, ou pour le dire autrement, alors que les « braises étaient encore chaudes »... Notre postulat de départ n'en demeurerait pas le moins le suivant : on ne peut pas comprendre les émeutes urbaines de novembre 2005, au sens d'une démarche sociologique compréhensive, sans croiser les regards sur les faits sociaux qui s'avèrent – comme souvent – un mixte de représentations et de réalités.

Partant de là, nous avons opté pour une classification distinguant quatre catégories :

- 1/ les élus,
- 2/ les policiers,
- 3/ les acteurs de terrain,
- 4/ les jeunes.

1/ Six entretiens ont été réalisés auprès des élus (maire, adjoints à la sécurité, à la jeunesse, à l'enseignement, conseiller municipal à l'insertion et à l'emploi) et l'ancien maire, député, président de Plaine-Commune depuis 2004. À ces entretiens se sont ajoutés un entretien auprès du « correspondant ville-justice » et trois auprès de responsables des services municipaux de jeunesse dans plusieurs quartiers. Soit au total dix entretiens.

2/ Sept entretiens ont été réalisés auprès de gradés de la police nationale, dont la commissaire divisionnaire et le commandant d'État-major au commissariat de Saint-Denis, le chef d'État-major à la Direction départementale de la

⁴⁶ Bizeul D., « Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade », *Sociétés contemporaines* n° 33-34, 1999.

⁴⁷ Voir, à ce sujet, Bertho A., « Nous n'avons vu que des ombres », *Mouvements* n° 44, avril 2006.

sécurité publique du 93, deux officiers d'une brigade de CRS, deux syndicalistes de *Synergie Officiers* ainsi qu'un ancien commissaire divisionnaire exerçant de hautes responsabilités en matière de sécurité intérieure.

3/ Dix entretiens approfondis ont été réalisés avec des acteurs intermédiaires : cinq femmes et cinq hommes, âgés de 30 à 55 ans, militants associatifs ou « simples habitants », connus pour leur mobilisation citoyenne durant la période des émeutes et, plus généralement, leur implication dans la vie locale. On compte, dans ce groupe, une directrice de collège, deux professeurs, une employée de mairie, la responsable d'un centre commercial, une aide-soignante. Nous nous sommes également attachés, à travers ces entretiens, à ce que les diverses positions des champs politiques et associatifs de la ville soient entendues.

4/ Enfin, plusieurs méthodes ont été utilisées pour réaliser des entretiens formels et informels avec des jeunes, par le biais d'intermédiaires divers (un élu municipal, une ancienne éducatrice de rue et des animateurs jeunesse, un professeur de lycée général...) ou par rencontres directes et un effet « boule de neige » au sein des réseaux de sociabilité. Cet échantillonnage s'est efforcé de tenir compte des différents quartiers et sous-quartiers de la ville et de la diversité des âges et des parcours scolaires et professionnels. Les garçons y sont sur-représentés, en dépit d'entretiens de groupe réalisés pour éviter ce biais dans le cadre scolaire. La durée des entretiens « informels » s'échelonne de 20 minutes à 4 heures, celle des entretiens enregistrés d'une à deux heures. Au total, la qualité inégale des entretiens (en particulier quant à la capacité des jeunes rencontrés à témoigner directement des incidents de novembre), loin de nuire à la richesse descriptive de leur expérience, s'est révélée un précieux indicateur de position utile pour comprendre les logiques d'implication dans ces événements.

Si on considère les classes d'âge qui, on le verra, se sont avérées une variable fort pertinente, on peut distinguer deux sous-groupes :

- *la tranche d'âge 25-30 ans* : ce sont douze « jeunes » hommes qui ont été rencontrés dans différents quartiers (Allende, Double Couronne, La Plaine, Pleyel, De Geyter, Francs-Moisins). Les personnes interviewées avaient des niveaux d'études très contrastés (pour certains : scolarité obligatoire, proches de l'illettrisme, d'autres sont très diplômés : ingénieur en électro-technique, maîtrise de droit) et des situations professionnelles disparates (des « galériens », un graphiste, un agent de maîtrise dans une entreprise de sécurité, etc.) ;
- *la tranche d'âge des 14-18 ans* : nous avons réalisé des entretiens avec six « jeunes » garçons, scolarisés ou non, (groupe d'amis, rencontres de rue dans un sous-quartier de La Plaine), six entretiens de groupe avec deux classes de seconde d'un lycée d'enseignement général (les groupes allant de 4 à 25 personnes), suivis d'un entretien individuel avec l'un des élèves rencontrés, habitant le quartier Floréal-Saussaie-Courtille, un entretien de groupe avec cinq jeunes âgés de 14 à 16 ans, scolarisés, fréquentant l'antenne jeunesse de leur quartier (Pleyel), et enfin, un entretien de groupe avec trois jeunes âgés de 17 à 20 ans, scolarisés en BTS et DUT, fréquentant l'antenne jeunesse de leur quartier (quartier De Geyter).

Au total, ce sont donc quinze entretiens (collectifs et individuels) menés auprès d'un échantillon d'une cinquantaine de jeunes de Saint-Denis qui constituent le matériau empirique de l'analyse.

ANNEXE 2

Eléments cartographiques

source

source

Bibliographie

- Althabe G., Selim M. et Lege B. (2000), *Urbanisation et réhabilitation symbolique. Ivry, Bologne, Amiens*, Paris, L'Harmattan.
- Bachmann C. et Le Guennec N. (1997), *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris, Albin Michel.
- Beaud S. (2002), *80 % au bac et après...?*, Paris, La Découverte.
- Beaud S. et Pialoux M. (2003), *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.
- Beaud S. et Pialoux M. (1999), *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard.
- Bertho A. (2006), « Nous n'avons vu que des ombres », *Mouvements* n° 44, avril.
- Bizeul D. (1999), « Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade », *Sociétés contemporaines* n° 33-34.
- Cardi C. (2007 – à paraître), « Le contrôle social réservé aux femmes. Entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société* n° 1.
- Cartuyvels Y., Mary P. et Réa A. (2000), « L'État social-sécuritaire », in Collectif, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor.
- Duprez D. et Kokoreff M. (dir.) (décembre 2006 - à paraître), « Émeutes urbaines : comparaisons internationales », *Déviance et Société* vol. 30, n° 4.
- Farge A. et Revel J. (1988), *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants - Paris 1750*, Paris, Hachette, collection « Textes du 20^{ème} siècle ».
- INSEE (2006), *Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005*, Paris, INSEE.
- Kokoreff M. (2006), « Comprendre le sens des émeutes de l'automne 2005 », *Regards sur l'actualité*, n° 319, Paris, La Documentation française.
- Kokoreff M. (2006), « Les émeutiers de l'injustice », *Mouvements* n° 44, mars-avril.
- Kokoreff M. (2003), *La force des quartiers*, Paris, Payot.
- Kokoreff M., Péraldi M. et Weinberger M. (dir.) (2007 - à paraître), *Économies criminelles et mondes urbains*, Paris, PUF.
- Lagrange H. (2006), « La structure et l'accident », in Lagrange H. et Oberti M. (dir.), *Émeutes urbaines et protestation. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Lapeyronnie D. (2006), « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et Société*, vol. 30, n° 4.
- Marlière É. (2006), « Les habitants des quartiers populaires : adversaires ou solidaires des émeutes ? », in Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.), *Quand les banlieues brûlent...*, Paris, La Découverte.
- Monjardet D. (1996), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.

Monjardet D., Benguigui G., Chauvenet A. et Orlic F. (1984), *La police quotidienne. Éléments de sociologie du travail policier*, rapport GST-université de Paris-VII.

Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.) (2006), *Quand les banlieues brûlent...*, Paris, La Découverte.

Robert P. (1999), *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève, Dalloz.